

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019
2020



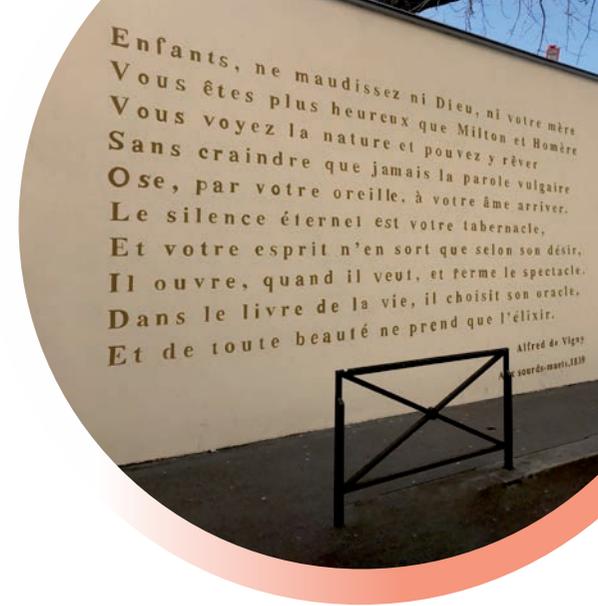
institut national
de jeunes sourds
de Paris



2019



2020



ÉDITO

L'année 2020 fut éprouvante par la crise sanitaire d'une ampleur inégalée que nous avons traversée et que nous traversons encore. Nous avons relevé des défis journaliers pour poursuivre nos missions et nous avons appris à vivre aussi « normalement » que possible en nous adaptant à de nouvelles exigences. La mobilisation de l'ensemble des équipes, marquées par l'expérience inédite d'une pandémie mondiale qui a touché nos vies personnelles et professionnelles fut et demeure remarquable.

Cet évènement, qui aura des répercussions aussi intimes que planétaires, a freiné la dynamique de nos projets et retentit inévitablement sur ce rapport d'activité.

Pourtant, les valeurs qui sous-tendent à la création de l'Institut doivent toujours nous guider.

Humanité, persévérance et courage, ces valeurs doivent aujourd'hui comme demain, transcender toutes nos actions, donner encore plus de sens à nos missions dans le respect exigeant de l'autre et pour promouvoir l'idéal du « savoir vivre ensemble ».

Plus que jamais, nous avons, en tant qu'établissement public, le devoir de nous transformer, d'améliorer nos pratiques sur tous les plans.

Des évolutions se mettent progressivement en œuvre avec toutes celles et ceux qui souhaitent s'associer à ces réflexions pour construire l'avenir et proposer de nouvelles manières de faire.

Nous avons déjà mis en œuvre des changements importants dans notre organisation et progressé sur plusieurs sujets au bénéfice des jeunes, nous continuerons dans cette voie avec l'ensemble des professionnels.

Élodie HÉMERY
Directrice

SOMMAIRE

Rapport d'activité 2019 / 2020

06

La surdité, parlons-en

10

Quels moyens de communication ?

11 La lecture labiale

12 La langue française parlée complétée (LfPC)

14 La langue des signes française (LSF)

16 Le français signé

18

L'Institut :

ses valeurs & engagements

19 Projet d'établissement 2016-2020 : Quel bilan ?

20 Bilan par axe stratégique

24

L'Institut :

ses missions

25 Accompagnement pluridisciplinaire global

32 Téléenseignement et confinement

34 **Focus** L'implication des services supports dans la gestion de l'épidémie Covid 19

36 Valorisation du patrimoine historique et culturel

36 **Focus** Ferdinand Berthier

38 Le Réseau francilien surdité : Travail en réseau et sensibilisation

41 **Focus** INFOSENS

44

Au cœur des innovations et de la recherche

45 Les pôles « ressources »

46 Projets de recherche finalisés

47 Projets de recherche en cours

48 Évènements, apports d'expertise et données partagées

49 Le comité scientifique

50

Enfants et jeunes sourds à l'INJS

51 Demandes d'admission pour la rentrée

52 Effectifs 2019-2020

56 Profil des élèves

60

Organisation générale

61 Organigramme

63 Bilan social

70 Instances

74

2019/2020 en images

77

Glossaire



LA SURDITÉ, PARLONS-EN

La déficience auditive ou hypoacousie est définie par une diminution partielle ou totale de la capacité à entendre les sons, mais aussi par une modification de leur perception. C'est la déficience sensorielle la plus fréquente. La grande majorité des surdités est due à un dysfonctionnement au niveau de l'oreille. Il existe aussi de rares cas de surdités centrales impliquant le nerf auditif ou le cerveau.

Les conséquences de la surdité varient en fonction du degré de surdité, de l'âge d'apparition, des possibilités d'appareillage et de la prise en charge.



La surdité en chiffres



500
MILLIONS

de malentendants
dans le monde



6
MILLIONS

de malentendants
en France

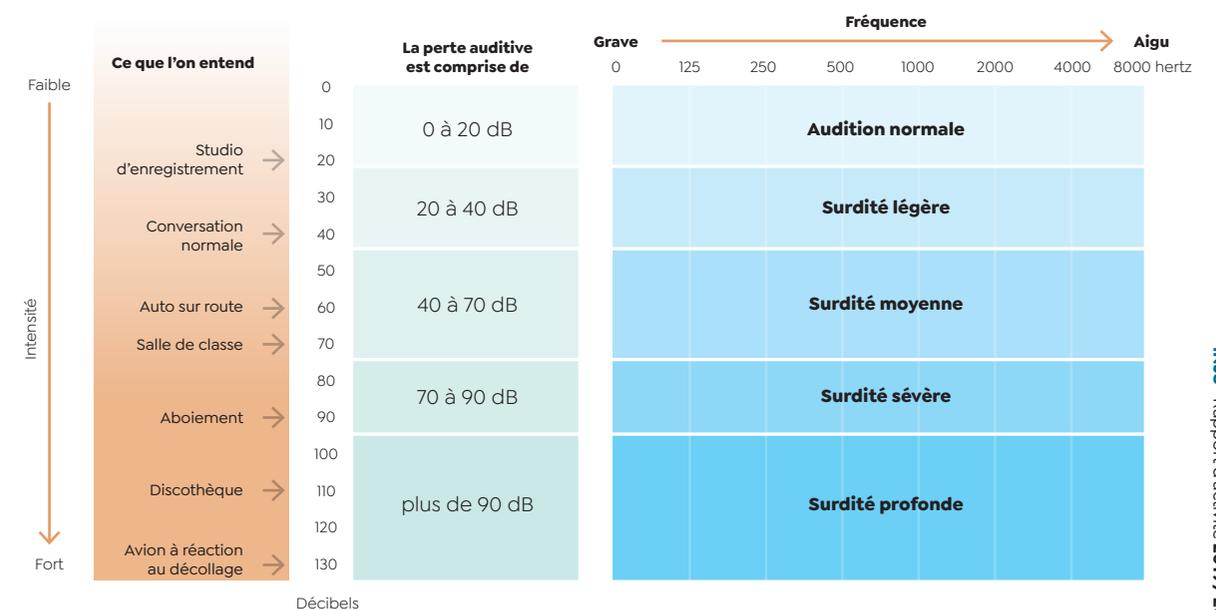


7^E

cause mondiale
d'invalidité
au quotidien

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS DEGRÉS DE PERTE AUDITIVE ?

La **surdité** (ou **déficience auditive** ou **hypoacousie**) est définie en fonction du degré de perte auditive bilatérale en décibels (dB), mesurée par des méthodes d'**audiométrie**.



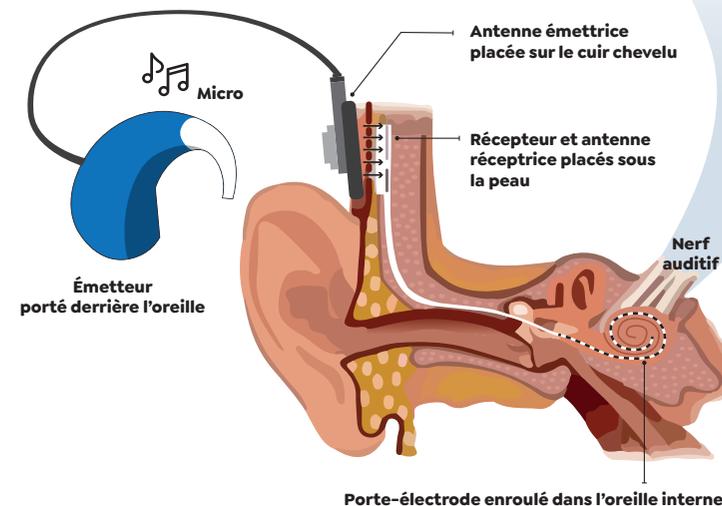


QUELS SONT LES DISPOSITIFS DE RÉHABILITATION AUDITIVE ?

L'appareillage auditif : il consiste à amplifier le message vocal de telle sorte que la communication orale soit facilitée.

- Prothèse auditive conventionnelle par voie aérienne : la prothèse amplifie les sons et traite les informations acoustiques par voie aérienne (voie naturelle).
- L'appareillage par voie osseuse : amplification **acoustique transmise** par l'os à la cochlée.

L'implant cochléaire : le principe de l'implant cochléaire est de transformer les signaux analogiques, enregistrés par un micro, en signaux numériques qui stimulent directement les fibres du nerf auditif par l'intermédiaire d'électrodes insérées dans la rampe tympanique de la cochlée.



QUELLES SONT LES ORIGINES DE LA SURDITÉ ?

Une surdité peut être d'origine **génétique** ou **acquise** au cours de la vie à cause d'un traumatisme, d'une infection, d'une intoxication ou du vieillissement.

Elle peut aussi être acquise en raison d'une prédisposition génétique, avec des conséquences plus ou moins importantes sur l'audition face à un traumatisme ou une infection.

75 % des surdités ont une cause génétique et 25 % des surdités sont acquises pendant la grossesse ou après la naissance.

Sur

1 000
NAISSANCES,

1 ENFANT
est atteint
de surdité.



QUELLES SONT LES LIMITES DES PROTHÈSES AUDITIVES ET DES IMPLANTS COCHLÉAIRES ?

Aucun de ces dispositifs de réhabilitation auditive ne constitue une réparation rétablissant une audition normale : il n'y a pas de « transformation » d'un enfant sourd en enfant entendant. La perception des sons est imparfaite, que ce soit avec les prothèses numériques ou avec l'implant cochléaire :

- pour les prothèses, la difficulté principale est la restitution des fréquences aiguës ;
- pour l'implant comme pour la prothèse, les difficultés sont plus importantes dans des situations particulières comme le téléphone, les discussions de groupe, la musique.



QUELS MOYENS DE COMMUNICATION ?

Les personnes sourdes et malentendantes choisissent un mode de communication en fonction de leur situation et de leur histoire personnelle. Une même personne peut communiquer différemment au cours de sa vie ou selon le contexte (famille, travail, amis, ...).

Les personnes sourdes et malentendantes disposent de deux systèmes linguistiques : **la langue française orale**, avec ou sans **lecture labiale** et **la Langue française Parlée Complétée (LfPC)** et/ou **la Langue des Signes Française (LSF)**.



LA LECTURE LABIALE

Les personnes sourdes et malentendantes, même appareillées ou implantées, reçoivent la parole de manière incomplète ou déformée. La lecture labiale est une technique utilisée pour reconnaître les mots de manière visuelle, en fonction de la forme prise par les lèvres. Elle constitue un complément important de l'audition et permet d'améliorer significativement la perception du langage. Les sons ont une traduction visuelle : ce sont les images labiales. Les entendants l'emploient également de manière automatique et inconsciente, notamment dans un contexte bruyant (restaurant, transports en commun).

Ses limites

Cependant, certains sons articulés à l'arrière de la bouche, sans intervention des lèvres, n'ont pas d'image labiale très nette comme le [k], le [g], ou le [r]. Ainsi, hors contexte, il est difficile de distinguer

des paires de mots comme « grain » et « gain » ou comme « gras » et « rat ». En outre, les sons articulés, dont les images labiales sont identiques, sont des sosies labiaux comme [p]/[b], [s]/[z]. Enfin, lorsqu'une personne parle, elle peut enchaîner les sons de manière rapide, en articulant parfois exagérément ou trop peu.

Pour toutes ces raisons, la lecture labiale reste un complément à l'information auditive. En fonction du contexte et du sujet de la conversation, le cerveau est capable de faire des hypothèses souvent justes permettant d'accéder au sens de manière cohérente : on parle alors de suppléance mentale.

Optimisation de la langue

Pour une meilleure efficacité, la lecture labiale spontanée peut être entraînée grâce à des rééducations spécifiques proposées par les orthophonistes.

LA LANGUE FRANÇAISE PARLÉE COMPLÉTÉE (LfPC)

La LfPC permet de coder avec la main tous les sons de la langue française et aide à discriminer les **sosies labiaux**. Elle facilite la lecture labiale pour un meilleur confort visuel. Il s'agit d'un codage composé de 8 configurations des doigts pour les consonnes et 5 positions autour du visage pour les voyelles permettant de coder les syllabes manuellement.

L'utilisation de l'outil LPC peut se décliner :

- soit dans le cadre de la communication assurant ainsi la réception et la compréhension des messages oraux par le jeune sourd ;
- soit dans le cadre de pratiques pédagogiques comme aide à la réception/compréhension et à la production de la parole.

Dans tous les cas, la Langue française Parlée Complétée est un soutien efficace et indispensable à la maîtrise de l'écrit par le jeune sourd en compréhension et en expression.

Son rôle dans la lecture

Dans l'apprentissage ou le perfectionnement de la lecture, la LfPC permet au jeune sourd de connaître et de maîtriser le système phonologique de la langue française, c'est-à-dire acquérir la capacité à isoler et à manipuler mentalement les unités sonores et non significatives de la parole : rimes, syllabes et phonèmes. Pour rappel, la phonologie constitue un facteur fondamental de l'acquisition des mécanismes d'identification des mots écrits. Elle permet au jeune de maîtriser les règles de correspondance graphèmes-phonèmes. Ce dernier apprend alors qu'un phonème peut avoir des graphies différentes.

De plus, parce qu'il a été exposé à des messages codés, le jeune sourd rencontre moins de difficultés à la syllabation, (il s'habitue peu à peu aux découpages syllabiques), au déchiffrement des groupes consonantiques complexes, et aux liaisons.

L'utilisation de la LfPC par les professionnels permet au jeune d'éviter les confusions de la lecture globale



Position des voyelles

Clés des consonnes

Clés du code LPC

(deviennent/devinent). Il peut lire chaque mot syllabe par syllabe et le replacer dans le contexte global de la phrase. Il peut alors reconnaître les mots qu'il déchiffre et comprendre ce qu'il lit, y compris l'implicite, le métaphorique.

Son rôle dans l'expression écrite

Dans l'apprentissage de son expression écrite, l'enfant sourd doit donner du sens à l'écrit qu'il produit et permettre au destinataire de comprendre le sens de cet écrit, de faire passer son message. Le langage écrit exige une attitude indépendante : le sourd n'a que les mots pour se faire comprendre. L'utilisation de la LfPC va permettre peu à peu des écrits moins fautifs (omissions d'articles, places erronées des mots, mauvaises conjugaisons des verbes). En donnant à

voir chaque désinence verbale, chaque petit mot, la LfPC permet de réduire, voire d'éviter, les carences linguistiques chez le jeune sourd comme par exemple : « je suis triste, je sens pas bien » pour « je suis triste, je ne me sens pas bien ». « Elle t'es belle » pour « elle est très belle » ou encore, « j'ai vous présenté de mon exposé » pour « je vais vous présenter mon exposé ». Ces graves difficultés ne se rencontrent pas chez un enfant normo-entendant. Elles ne se retrouvent pas non plus chez un jeune sourd dont la communication prioritaire a été la langue française codée car il aura reçu la langue orale dans son intégralité et aura pu découvrir son fonctionnement en toute autonomie.

LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)

Les personnes sourdes comme le mode de communication visuo-gestuel existent depuis toujours, tout du moins depuis l'émergence de l'homme de parole. Les traces sont abondantes, mais dispersées : le sourd est cité dans l'antiquité à travers les écrits des philosophes, sa marginalité est évoquée dans l'Europe médiévale, l'Église pour sa part en a fait très longtemps un sujet de controverse. Certes, les langues signées ont toujours existé, mais à quelle période peut-on véritablement parler d'émergence de la langue des signes française ?

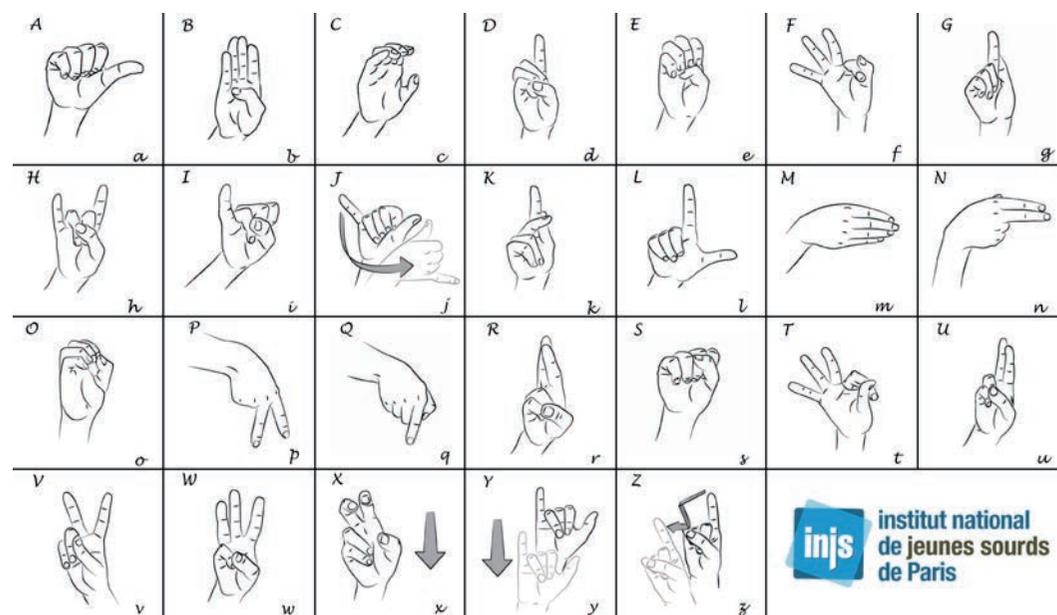
Première trace et premier jugement

« Il n'est rien dans l'intellect qui ne vienne d'abord des sens » d'Aristote a prévalu jusqu'au XVIII^e siècle et a neutralisé toute idée d'éduquer les enfants sourds qui par nature étaient dépossédés d'intelligence : qui ne parle pas, ne peut penser. Les humanistes

du XVI^e siècle influencés par une réhabilitation de la pensée antique, notamment avec Platon et son « Cratyle », restaureront peu à peu l'image du sourd. Les « gestes » commencent, à l'aube du siècle des Lumières, à revêtir le statut de vecteur de sens.

L'abbé de l'Épée : les signes méthodiques, la dactylogogie

Charles Michel de l'Épée (1712-1789) ordonné prêtre tardivement en raison de ses idées jansénistes rencontrera vers 1760 deux sœurs sourdes dont le mode de communication intéressera le grand grammairien qu'il était. Ignorant tout de la façon dont on instruisait alors les enfants sourds, il étudie les signes qu'employaient ses deux élèves pour communiquer entre elles et y ajoute des signes, dits méthodiques pour structurer les différentes parties du discours. Il mettra par ailleurs en place la dactylogogie permettant de signifier chaque lettre de l'alphabet par une configuration distincte de la main.



Émergence d'une communauté et d'une langue structurée

Par l'école qu'il fonde vers 1762, rue des Moulins à Paris, permettant le rassemblement d'une soixantaine d'élèves, une langue des signes émerge, se structure, se développe et répond aux besoins d'émancipation d'une communauté naissante. Si l'abbé de l'Épée est à l'œuvre de la première expérience consistant à regrouper dans une école des jeunes sourds, il n'est pas pour autant celui qui a inventé la langue des signes. D'ailleurs, nul ne peut se prétendre être à l'œuvre de l'invention d'une langue qu'elle soit vocale ou gestuelle.

Émancipation de la langue et de la communauté

De la rue des Moulins avec l'abbé de l'Épée à l'institut national de jeunes sourds de la rue Saint-Jacques en passant par l'ouverture de nombreuses institutions en France, la communauté ne cesse de se constituer et de croître. Elle s'organise au-delà du cadre institutionnel, s'émancipe au travers de manifestations, de rencontres et commence à ancrer des rituels et des coutumes. Le mouvement des sourds et leurs célèbres banquets commencent à se faire connaître. La langue s'exporte et devient le modèle linguistique des premières communautés sourdes sur le nouveau continent. De nombreux ambassadeurs tels que Laurent Clerc et Jean Massieu, premiers acteurs, témoins et gardiens d'une culture naissante permettront rapidement à la France d'être une référence en matière d'éducation auprès des jeunes sourds.

Un siècle d'interdiction : critiques et préjugés sur la langue

La LSF est une langue minoritaire comme beaucoup d'autres sur le territoire. Elle n'est pas épargnée par ce vent hégémonique soufflé par la langue française en ce début de XIX^e siècle, soutenu par l'idéologie régnante en France et le rapport de défiance entre les pays européens qui marque les concepts de nation, de frontière, d'unicité identitaire et de langue nationale. Le Congrès de Milan de 1880 (congrès international consacré à l'éducation des Sourds-Muets) avança tous les arguments afin d'évincer la langue des signes de l'enseignement et par là même les enseignants et les intellectuels sourds.

La méthode orale pure est censée permettre aux personnes sourdes de mieux s'intégrer dans la société.

La « culture » des Sourds

Un siècle d'interdiction n'est pas sans conséquences : la langue ne garde qu'un seul registre, celui d'une langue pauvre, vernaculaire car trop longtemps utilisée en souterrain, elle ne répond plus qu'aux nécessités les plus basiques de sa communauté. Parler de la culture des Sourds est bien difficile au sortir de cette longue période. Les années 1980 et 1990 leur permettront de reprendre le flambeau de l'émancipation : développement des mouvements associatifs, ouverture de nombreux foyers de rencontres, combats pour la reconnaissance officielle de la langue et de son enseignement, création d'IVT (International visual theatre), réflexion sur les méthodes d'éducation bilingue. Comme toute autre culture, celle portée par les sourds ne s'appréhende que par une plongée incontournable dans la communauté, sa langue, ses modes expressifs, ses us et coutumes.

Reconnaissance officielle de la langue des signes

Les événements marquants qui ont jalonné l'histoire de la LSF et des Sourds ne se situaient pas « à côté » de ce qui se passait dans le même temps dans la société. Le changement de regard sur la LSF, comme son interdiction un siècle plus tôt, participait à un mouvement plus général de la société et en l'occurrence en cette fin des années 1980 de la volonté de reconnaître les langues minoritaires. Les communautés ont tort de croire que les mouvements qui ont malmené ou favorisé leurs existences revêtent un caractère unique et exclusif; encore faut-il rappeler le principe de Spinoza : *l'homme n'est pas un univers dans un Univers, il participe au mouvement de la Nature car il en fait pleinement partie.* La loi de 1991 de Laurent Fabius, le discours de Jack Lang en 2002 seront les prémices d'une reconnaissance de la LSF promulguée dans la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La LSF est officiellement érigée en langue de la République des personnes en situation de handicap et il n'est plus concevable de discuter sur son caractère de langue véritable.

LE FRANÇAIS SIGNÉ

Le français signé est un mode de communication qui vise directement l'intercompréhension entre deux locuteurs (généralement personnes sourde et entendante) qui met en œuvre de manière simultanée les deux systèmes linguistiques : la langue française orale et la LSF. Le français signé est l'équivalent dans sa façon de se réaliser, du français anglicisé ou de l'anglais francisé. Il appartient dans sa forme au locuteur lui-même et le degré d'invasion d'un système linguistique sur l'autre demeure aléatoire.

Un compromis entre deux langues : retour aux signes méthodiques

Les signes méthodiques de l'abbé de l'Épée pour structurer, linéariser et reconstituer les différentes parties du discours partaient du postulat que la langue des signes était imparfaite dans sa forme et dans son fond. Il s'agissait de créer un compromis en provoquant un processus d'emprunt (*comme le grec et le latin pour le français*) afin de l'ériger au rang de langue de connaissance. Si les signes méthodiques sont acceptés pour l'accès à la langue écrite, la jeune communauté linguistique ne gardera que certains signes issus de la dactylogogie dans l'évolution de sa langue. Est-ce à dire que le français signé est un héritage des signes méthodiques ? Il dépend de la forme du discours et de l'intention du locuteur.

Ni un pidgin¹ ni un créole : est-ce une langue ? Un pseudo-sabir² ?

La confrontation entre deux systèmes linguistiques aurait effectivement pu donner lieu au mieux à un processus de pidginisation puis de créolisation. Or la forme ne s'étant jamais fixée entre les locuteurs, elle rend impossible la structuration du système. Le français signé n'est pas une langue, à la rigueur un pseudo-sabir c'est-à-dire utilisé sous les formes les plus diverses selon les locuteurs.

Un espace mouvant entre deux pôles

Le français signé peut revêtir une forme très linéaire avec une volonté de signer tous les mots (pleins et outils) du discours ; une forme intermédiaire qui met en avant les mots pleins porteurs de sens ; une forme

iconique avec une volonté de prendre en compte quelque peu la grammaire spatiale. D'autres formes sont encore possibles selon qu'elles se situent entre les deux pôles : + linéaire/+ iconique.

La communication : un souci de compréhension

Le français signé avec ses règles de combinaison est un appoint qui se limite aux besoins spontanés du locuteur qui l'a fait naître. L'enjeu est l'intercompréhension entre les deux locuteurs. En cela, il s'agit bien d'un mode de communication.

La pédagogie : le piège de la facilité

Le français signé à des fins didactiques ou son usage dans le champ pédagogique est une erreur fondamentale. Le discours dispensé en classe en français signé rassure l'enseignant dans sa volonté de se faire comprendre, de maintenir un discours en français oral tout en nourrissant l'illusion que le canal de réception est restauré par l'adjonction de signes. Or, ce modèle tronqué, érigé à tort en vecteur de connaissances se retrouvera irrémédiablement et sous des formes les plus variées et les plus déstructurées dans les écrits du jeune sourd.

Limites et dangers

Les élèves sourds présentent, très souvent, des difficultés dans l'acquisition de la langue française. La réalité démontre que nombre d'entre eux ne maîtrisent ni le français ni la LSF. La confrontation quotidienne du jeune sourd au français signé constitue le risque de compromettre d'autant plus l'acquisition des deux langues. Le français signé n'est pas un modèle fiable, clair et cohérent, permettant aux élèves sourds de se structurer. Inscrire son usage dans un projet linguistique personnalisé serait une hérésie. C'est un « mieux que rien » dans un contexte de communication, c'est un « pire que tout » dans le cadre de l'enseignement.

1. Pidgin : système linguistique résultant de la simplification d'une langue, servant uniquement aux besoins d'une communication limitée, sans être la langue maternelle de personne.

2. Sabir : Langue mixte née du contact de communautés linguistiques différentes.





L'INSTITUT : SES VALEURS & ENGAGEMENTS

L'INJS de Paris, créé en 1791, est un établissement public d'enseignement spécialisé placé sous la tutelle du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Il accueille et accompagne des jeunes sourds de 3 à 20 ans auxquels il propose différents modes de scolarisation en fonction de leur projet personnalisé. Les formations proposées ainsi que les modalités de prise en charge sont en constante évolution dans le cadre d'un projet d'établissement porteur d'une volonté d'innovation et d'ouverture.



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020 : QUEL BILAN ?

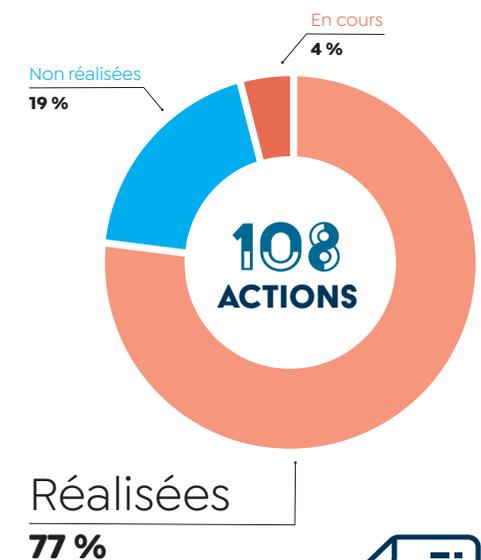
Le projet d'établissement 2016-2020 était naturellement axé sur le renforcement de la qualité d'accompagnement des jeunes.

Il s'articulait autour de **10 axes stratégiques** déclinés en **27 objectifs** et **108 actions** dont quasiment 84 d'entre elles ont été réalisées et 5 sont en cours de réalisation.

Le bilan est globalement positif compte tenu :

- d'une part du contexte politique des 2 premières années marquées par un rapport inter-inspections IGAS/ IGEN/ IGAENR dont les préconisations ont amené l'Institut à repenser et renforcer les dispositifs inclusifs
- d'autre part, la dernière année durant laquelle la crise sanitaire liée à la Covid 19 a bouleversé le fonctionnement de l'Institut.

Pour autant, au terme des 5 ans, le projet d'établissement a été réalisé à hauteur de 77 %.





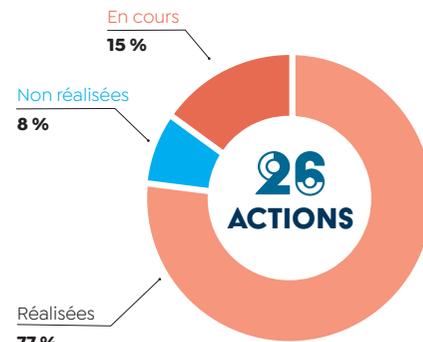
BILAN PAR AXE STRATÉGIQUE

AXE 1.

Évolution de l'offre et de l'accompagnement scolaire et de formation au service de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

20 actions sur les 26 prévues ont été réalisées et notamment :

- **Le Forum des métiers étendu aux jeunes des établissements du réseau francilien surdité (RFS)** en partenariat avec la Mairie du 5^e
- **L'externalisation de l'ensemble des formations de niveau bac pro** vers des établissements EN en partenariat avec l'INJS
- L'expérimentation puis le déploiement d'un dispositif « **d'inclusion inversée** » en prothèse dentaire
- **L'ouverture de l'atelier coiffure au grand public** avec une prise de RDV sur le site institutionnel
- La valorisation des filières professionnelles par :
 - la création de supports de communication (vidéos, plaquette interactive, etc.)
 - des collaborations : Défilé académique, Tous au Grand Palais, Terrasse Fondation Agir pour l'audition
- La création des parcours à projets et des classes spécifiques pour les niveaux 4^e et 3^e avec un enjeu fort de découverte professionnelle



Certaines filières ne correspondant plus aux besoins et attentes des jeunes, l'Institut a lancé le projet de création d'un CAP en alternance Signalétique & Décor qui sera proposé à la rentrée 2021. Une formation dans la filière agricole devrait également être créée afin d'optimiser les installations existantes (serre, ruchers, etc.) et élargir l'offre pour les jeunes.

AXE 2.

Animation et articulation des démarches de projet personnalisé

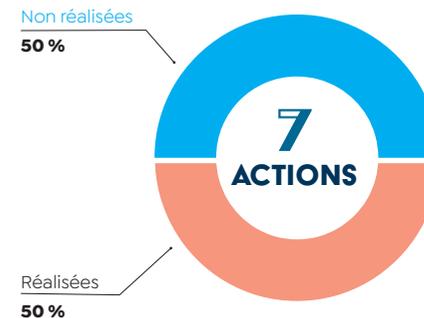
Les 8 actions de cet axe ont été entièrement réalisées. Elles visaient à une appropriation du PIA (projet individuel d'accompagnement) par les professionnels, les jeunes et leur famille. Désormais, les jeunes sont davantage acteurs de leur projet de formation. Le rôle et les missions du pilote PIA sont encore à renforcer.

AXE 3.

Recherche, valorisation et partage des pratiques innovantes

Les actions réalisées (10,5 sur 11), telles que le recrutement d'un directeur en charge des projets recherche et des partenariats, la **définition d'une stratégie de recherche** et sa mise en œuvre, un état des lieux des partenariats et la **mise en place d'un Comité scientifique**, ont permis à l'INJS de renforcer son positionnement dans ce domaine et de gagner en visibilité pour être partie prenante des projets de recherche en lien avec la surdité.

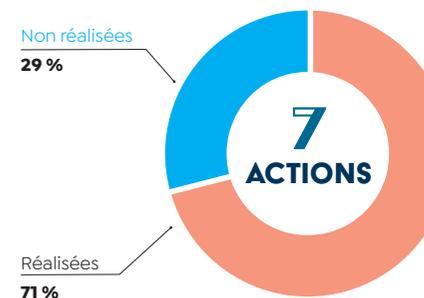
De la préfiguration d'une structure d'appui et d'expertise achevée en 2019 découlera la création d'un **centre d'expertise dans le champ de la surdité en 2020**.



AXE 4.

Redéfinition, appropriation et déploiement du projet linguistique institutionnel

3,5 actions sur 7 actions ont été réalisées, mais l'actualisation du projet linguistique institutionnel reste difficile et nécessite plus de partage, de transversalité et d'implication des équipes.



AXE 5.

S'organiser dans la durée face aux situations les plus complexes

La mise en œuvre du projet d'établissement a démontré l'intérêt de fusionner cet axe avec l'axe 2 pour davantage de cohérence. Une évolution du DUI (dossier unique informatisé) s'est opérée, le référent a été remplacé par le pilote PIA dont les missions ont été clarifiées et un meilleur suivi des incidents et de leurs suites a été mis en place.

AXE 6.

Clarification de la politique d'admission et amélioration des processus d'admission et d'accueil

Le processus d'admission a totalement été repensé pour mieux cerner le profil des jeunes accueillis à l'Institut et adapter le plus en amont possible l'accompagnement pluridisciplinaire. La contractualisation d'un cadre avec le Rectorat et les établissements EN ont facilité l'inclusion des jeunes. 8 actions étaient prévues et ont été mises en œuvre.

AXE 7.

Consolidation de l'accompagnement en maternelle-élémentaire et développement de l'accompagnement précoce

Le partenariat historique avec l'école maternelle Saint-Jacques est désormais formalisé par une convention avec cet établissement et le Rectorat. Toutefois, du fait de l'offre existante sur le territoire parisien et après un état des lieux avec les partenaires de l'INJS, l'objectif de cet axe n'apparaît plus pertinent.

AXE 10.

Valorisation du patrimoine historique et culturel de l'INJS

Les actions réalisées (7 sur 10) ont contribué au rayonnement de l'Institut en termes de pédagogie avec la participation des jeunes au Marché de la Poésie, la Marseillaise signée au Panthéon à l'occasion des festivités du 14 juillet, en termes d'écologie avec les labellisations Eco-école, LPO (Ligue de protection des oiseaux) et la création d'un parcours bio diversité.

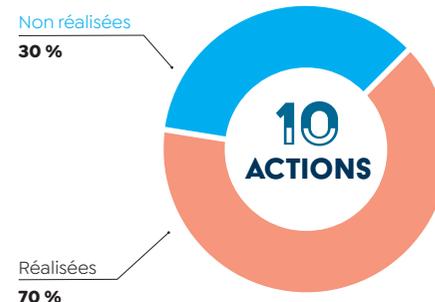
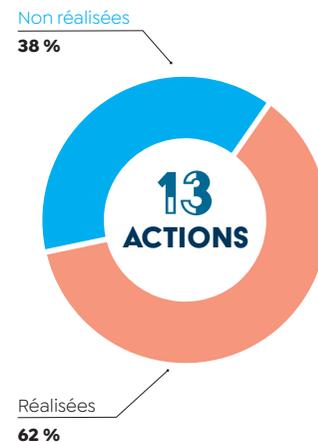
Le patrimoine historique et culturel est présenté lors de visites historiques, des Journées européennes du patrimoine, et valorisé grâce à la restauration de tableaux et le projet d'un livre sur l'histoire de l'Institut.

AXE 8.

Soutien à l'expression et à la participation collective des jeunes et des familles

L'implication des jeunes et de leur famille dans la vie de l'Institut, au-delà de l'accompagnement pluridisciplinaire, était l'objectif de cet axe. Les jeunes sont davantage investis dans les instances et les événements institutionnels. Ils sont force de propositions aussi bien sur les conditions matérielles de leur parcours que sur l'avenir de l'Institut auquel ils sont très attachés. L'association des parents d'élèves peine cependant à fédérer les familles.

Des actions peuvent être soulignées : réorganisation du foyer des jeunes, fabrication et installation de rampes métalliques par les jeunes en formation Métallerie, participation aux Journées européennes du patrimoine, organisation de la Fête de l'Abbé de l'Épée, éco-école, etc.



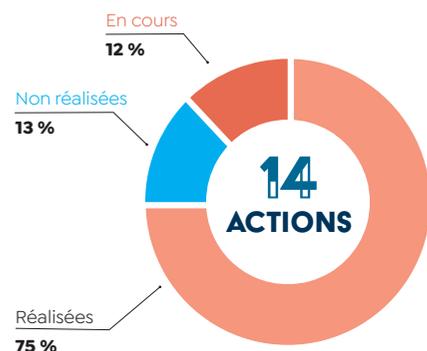
AXE 9.

Amélioration de l'organisation interne

L'enjeu de cet axe (10 actions réalisées sur les 14 actions prévues) était de mieux accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions. À chaque rentrée scolaire, un accueil spécifique et un parcours interne de formation pour mieux appréhender la surdité, les missions de l'Institut, l'environnement des établissements médico-sociaux, ont été mis en place. Le livret d'accueil, dématérialisé a été repensé.

Des supports d'aide à la pratique ont été créés par les professionnels pour les professionnels : « Enseigner à un élève sourd », « Accueillir un stagiaire au service social ». Le guide utilisateur du DUI est à finaliser.

Pour l'ensemble de l'Institut, la signalétique et le circuit des commandes ont été repensés.



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021/2025

Le futur projet d'établissement fera sens pour les parties prenantes internes et externes de l'INJS. Il décrira les enjeux pour les années à venir, tout en étant un outil de référence pour les équipes et les partenaires. Il doit être un levier de modernisation, d'évolution et de diversification de nos missions au bénéfice des jeunes et plus largement de la population sourde.

Le cadre stratégique, adopté par le Conseil d'administration en juin 2020 s'attachera à valoriser l'expertise de l'INJS en prenant en compte les évolutions législatives et réglementaires de son secteur d'activité ainsi que les préconisations du rapport IGAS/IGAENR/IGEN.





L'INSTITUT : SES MISSIONS

LES MISSIONS DE L'INJS

- Accompagnement pluridisciplinaire et global des enfants et des jeunes.

Enseignement individualisé et adapté tout au long du parcours de l'élève avec différents modes de scolarisation.

- Information, sensibilisation et débat sur la surdité auprès du grand public.

- Recherche et innovation.

- Valorisation du patrimoine historique et culturel de l'Institut.



ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE GLOBAL

L'année 2019-2020 a été remarquable en raison de la situation inédite causée par la crise épidémique du Coronavirus. Cette pandémie a bouleversé les pratiques des professionnels de l'Institut qui ont su s'adapter pour poursuivre leurs missions d'accompagnement pluridisciplinaire des jeunes.

Tous les services ont eu recours aux outils et applications numériques disponibles : Facebook, WhatsApp, Skype, Teams, Zoom.

Les blogs, les classrooms des enseignants ont pallié les difficultés d'accessibilité des plateformes mises en ligne par l'Éducation nationale.

L'accompagnement pluridisciplinaire s'est ainsi adapté progressivement au profil de chacun des jeunes avec les contraintes techniques et la découverte d'une fracture numérique pour certaines familles.



CHRONOLOGIE DE LA CRISE

- 11 mars** Fermeture des établissements scolaires
- 16 mars** Confinement général
Continuité de service à l'INJS avec la mise en place du télétravail et de la prise en charge à distance
- 11 mai** Reprise progressive de l'activité sur site
- 18 mai** Retour progressif des collégiens et des apprentis sur le site de l'INJS
- 2 juin** Rentrée progressive des lycéens à l'INJS et dans les établissements EN partenaires
- 22 juin** Reprise pour tous les jeunes de l'INJS



ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF À DISTANCE

POUR LES COLLÉGIENS SCOLARISÉS À L'INJS

Le suivi éducatif a permis de conserver, voire de renforcer, les liens entre jeunes d'une part et entre jeunes et professionnels d'autre part. L'objectif était de les **aider à mieux vivre la période de confinement**, de les rassurer en leur procurant une information sur la maladie et son évolution. Ce suivi s'est avéré difficile, voire inexistant, pour 30 d'entre eux faute de moyens techniques, du refus des familles ou des jeunes.

Moyens mis en œuvre

- Groupes Facebook entre jeunes et éducateurs pour avoir une file active d'échanges, de questionnements pour détecter les jeunes en souffrance
- Réunions entre les professeurs principaux et les éducateurs référents de classe afin de remobiliser les jeunes pour les apprentissages des leçons, l'aide aux devoirs
- Entretiens individuels avec les jeunes, et parfois les familles pour approfondir certains sujets liés aux difficultés et échanger sur le mal-être des jeunes
- Échanges entre jeunes d'une même classe par Zoom ou WhatsApp sur leurs difficultés (scolaires, relationnelles, informations).

POUR LES LYCÉENS SCOLARISÉS À L'INJS

Moyens mis en œuvre

- Échanges individuels et/ou collectifs hebdomadaires
- Accompagnements et visites extérieures : suivi médical, signature de contrats, démarches préfecture, entrée dans un logement en foyer
- Constitution de groupes d'échanges : aides aux devoirs, activités (jeux collectifs, challenges vidéos, etc.)

Un tiers des lycéens était en grande difficulté, 10 d'entre eux sont restés très difficilement joignables (pas de matériel adapté, situations psychique, sociale ou familiale complexes).

La problématique de l'orientation concernait 38 jeunes qui ont bénéficié d'entretiens et de réunions pluridisciplinaires : service social, SMP, enseignants. Les périodes de formation en milieu professionnel ont été reportées puis annulées.

POUR LES JEUNES SCOLARISÉS EN INCLUSION ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

16 enfants dont les familles étaient fortement impliquées.

Moyens mis en œuvre pour un renforcement des liens entre professionnels et familles avec un travail pluridisciplinaire permanent et opérationnel.

- Échanges visio avec les enfants pour les rassurer, parler de leur quotidien et les faire réagir
- Bilans éducatifs hebdomadaires.

COLLÈGES RODIN ET ALVISET

25 jeunes, dont 2 ont décroché du suivi proposé.

Moyens mis en œuvre

- Mise en place d'un suivi à distance auprès de toutes les familles
- Bilans éducatifs hebdomadaires partagés en équipe pluridisciplinaire.

AU SEIN DU SERVICE

Les réunions de service hebdomadaires, maintenues à distance via Zoom, ont permis de suivre et de soutenir les professionnels confrontés à des difficultés dans le contexte sanitaire exceptionnel.

QUELQUES CHIFFRES



70 à 80% de « présence »
élèves aux cours en visio-conférence
avec des disparités selon les niveaux

Plus de
100 jeunes
suivis par le SMP

10 à 15%
d'élèves
« décrocheurs »

12 séances de suivi
psychopédagogique
par le GRAL



30 téléconsultations
par le médecin ORL

93 entretiens
d'admissions réalisés
par le service médical et ORL

35/40 h
par semaine
consacrées à
la continuité
pédagogique



230 séances
hebdomadaires de
télé-orthophonie



98 familles
suivies par
le service social



160 jeunes ont bénéficié
d'un suivi éducatif sur la période
du confinement

75% des jeunes étaient revenus sur
le site de l'INJS au mois de juin



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL À DISTANCE

SUIVI MÉDICAL

Moyens mis en œuvre

- Organisation du travail à distance : réunions, communication avec les familles, téléconsultations en lien avec le pôle accessibilité
- Veille documentaire et scientifique, mises à jour des recommandations et protocoles Covid-19
- Admissions via une procédure distancielle : entretiens téléphoniques et vidéo (premier contact, questionnaire médical, examen du dossier, rappels vaccinaux), tableau de bord des dossiers.

SUIVI ORL

Les orthophonistes ont su innover pour poursuivre les prises en charge en mettant en place de la télé-orthophonie.

- INJS : 24 jeunes, 3 fois par semaine,
- Rodin : 28 jeunes, 5 fois par semaine,
- Buffon : 11 jeunes, 3 fois par semaine.

Le lien avec 50 jeunes et leur famille s'est maintenu avec les outils numériques. Le service a poursuivi ses missions à distance.

MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

La crise sanitaire a affecté l'activité clinique du service.

Divers moyens de téléconsultations ont été mis en œuvre par le service, mais :

- ne conviennent pas aux enfants les plus jeunes ni les plus démunis au plan linguistique ;
- prises en charge en psychomotricité impossibles ;
- supposent un équipement matériel, logiciel et de réseau de qualité, ainsi que la possibilité de s'isoler au sein du domicile, toutes choses pas toujours accessibles aux familles, parfois très démunies.

Les prises en charge se sont poursuivies au ralenti aux mois de mars, avril, mai et juin, tandis que les réunions de service et institutionnelles se tenaient par Zoom.

Les entretiens en présence se sont progressivement rétablis à partir de la mi-juin, mais les procédures d'admission se sont trouvées fortement désorganisées et écourtées.

Activité

Plus de 100 élèves ont été suivis par l'ensemble SMP/GRAL, et souvent par plus d'un professionnel compte tenu de la complexité des situations traitées. Ce chiffre répond à celui du nombre d'élèves de l'Institut porteurs d'une affection psychique identifiable selon les critères de la CIM-10.

Les difficultés des élèves/patients, quoique souvent importantes, n'en sont, la plupart du temps, pas encore venues à les placer dans une situation fixée de *surhandicap*, psychique et/ou cognitif, qui viendrait s'ajouter à celui occasionné à la surdit . Les actions de soin, à cet  gard, sont donc aussi des actions de pr vention. Les apprentis s'adressent si besoin au SMP et/ou au GRAL.

Psychomotricit 

Les suivis en psychomotricit  peuvent  tre individuels et/ou en groupe (groupe maternel d' veil psychomoteur).

GRAL

Le GRAL s'est impliqu  le plus t t possible dans la prise en charge des  lves, et ce, le cas  ch ant, d s la proc dure d'admission.

Suivis « orthosigne »

Bilan et suivi r gulier permettant aux  lves sourds d'am liorer leur usage des structures s mantiques et syntaxiques de la LSF.

Service de m decine g n rale-infirmierie

L'articulation avec le service de m decine g n rale-infirmierie est toujours cruciale. L'infirmierie accueille les situations de crise et participe grandement au suivi et   l'observance des traitements psychotropes. Le m decin g n raliste contribue   d partager d r glements physiologiques et souffrance psychique.

Projets th rapeutiques

La prise en compte par l'Institut des difficult s psychopathologiques associ es ou non   la surdit  est une de ses originalit s et une de ses expertises. L'expression « projet th rapeutique » recouvre deux r alit s qui ne se recouvrent pas forc ment :

- l' laboration individualis e et coll giale d'un certain nombre d'am nagements au PPS et/ou au PIA ;

- un effort pour d passer les r ticences de l' lve et/ou de sa famille   l'endroit des soins psychiques indispensables au maintien d'une scolarit  profitable.

Ce dispositif, similaire aux dispositifs soins- tudes   l'intention des jeunes entendants, offre une chance,   des situations complexes et fortement d grad es. Il sollicite au quotidien le SMP, le service de m decine g n rale-infirmierie et tous les services partenaires,   l'int rieur et   l'ext rieur de l'Institut, au travers en particulier des r unions pluridisciplinaires de suivi. Celles-ci am liorent la communication entre les partenaires, d samorcent les situations de crise et permettent d'ajuster les prises en charge au plus pr s de l' volution de la situation clinique de l' lve.

Enseignement, formation et recherche

En liaison avec le responsable « Recherche, innovation et partenariats », l'ensemble SMP/GRAL contribue activement   cet aspect du projet d' tablissement, essentiel   ses missions nationales. Il a en particulier contribu    la pr figuration d'INFOSENS

Le SMP a poursuivi sa r flexion th orique sur « Incidences du diagnostic et du rep rage structural sur les strat gies de prise en charge et de guidance des apprentissages » et a continu  avec le GRAL, dans le cadre d'un partenariat interne avec le p le LSF, et externe avec les universit s Paris Ouest et Paris 8, l' laboration du TELSF2, fonctionnel en juin 2020.

Outre leurs interventions dans le champ de la recherche universitaire, les membres du SMP/GRAL ont publi  plusieurs articles scientifiques en relation avec leur travail clinique au sein du service.

SUIVI SOCIAL

Une centaine de familles a sollicit  le service social. 40 % des interventions portaient sur les cons quences du confinement. Le service social a  galement  t  sollicit  pour trouver des solutions   des probl matiques familiales, de protection de l'enfance ou pour des d marches administratives.

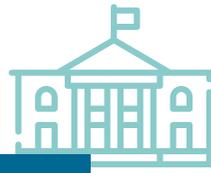
MOTIFS D'INTERVENTION



**PROTECTION
DE L'ENFANCE,
PROBLÉMATIQUES
FAMILIALES**

21 familles concernées

**PROBLÈME
D'ORDRE
ADMINISTRATIF**



30 familles concernées

**DIFFICULTÉS
FINANCIÈRES**



4 familles concernées

**FRACTURE
NUMÉRIQUE**



7 familles concernées



**LOISIRS,
COLONIES DE VACANCES**

4 familles concernées



**SOUTIEN AUX FAMILLES :
TEMPS D'ÉCHANGES**

42 familles concernées

ACCÈS AUX SOINS



4 familles concernées



LES LEÇONS DE LA CRISE

L'utilisation intensive d'outils informatiques a développé et conforté de nouvelles compétences chez les jeunes comme chez certains professionnels. Les jeunes s'accordent en grande majorité sur la primauté des relations humaines en direct et non à distance.

Au sortir du confinement,

- Un renforcement est primordial sur l'utilisation des outils informatiques
- Une harmonisation pour un outil commun est à envisager (trop de plateformes existantes)
- L'équipement numérique des familles doit être favorisé
- La construction des supports pédagogiques plus affinés pour un objectif d'autonomie des élèves
- Les savoirs et compétences acquis pendant le confinement restent à consolider.

TÉLÉENSEIGNEMENT ET CONFINEMENT



La période de confinement a amené les équipes à mettre en place des solutions de continuité pédagogique en urgence. Cette période particulière a fait l'objet d'un bilan partagé et présenté en Conseil d'administration. Plusieurs outils numériques et technologiques ont été utilisés pour garder le contact avec les élèves et maintenir l'enseignement à distance.

Les enseignants ont exploité les ressources existantes au sein de l'institution et dont les familles et les élèves disposaient aussi : SMS, mails, Facebook, WhatsApp, Skype, Teams, Zoom, etc. Aucun outil n'ayant été préconfiguré pour cet usage, les professionnels ont dû improviser. Ces outils ont introduit une certaine souplesse dans la gestion des cours et ouvert de nouvelles perspectives en termes de liberté pédagogique (création de blogs, pédagogie inversée via Google class room, plateforme d'apprentissage, ...).

LES ÉLÈVES SE SONT BIEN ADAPTÉS À LA DIVERSITÉ DES OUTILS.

La fracture numérique a pénalisé bon nombre d'élèves. Rares sont les élèves qui disposent d'un PC et d'une imprimante; beaucoup d'entre eux ne disposaient comme outil

de connexion que de leur téléphone mobile, ce qui restreint l'accès à la continuité pédagogique.

D'autre part, les difficultés d'accès à la langue française écrite des élèves, en particulier dans les parcours adaptés, ont rendu les apprentissages à distance plus difficiles, notamment dans les familles où la visio n'était pas possible. La période a été

l'occasion de sensibiliser à cette problématique les élèves les plus en difficulté avec la langue écrite, en particulier en CAP.

Les enseignants de l'INJS n'ont parfois pas eu accès aux plateformes mises en place par l'Éducation nationale, comme les classes virtuelles du CNED. Pour les collégiens scolarisés en inclusion, la saturation de l'Espace Numérique de Travail a conduit à des restrictions des horaires d'accès.

LES ENSEIGNANTS ONT DÛ FAIRE PREUVE DE CRÉATIVITÉ PÉDAGOGIQUE.

Plusieurs professeurs ont recherché des supports numériques adaptés aux jeunes sourds.

Ils ont pu notamment utiliser les informations compilées par la revue éditée par l'association UP'CAPEJS. Le numéro de mai a été consacré à des tests croisés de différents outils. Elle a également créé un mur virtuel (padlet) recensant les ressources disponibles. Des séquences d'exercices de parole ont été filmées par certains enseignants et envoyées aux élèves concernés.

Il serait nécessaire de mettre en place un outil numérique commun et partagé par tous les acteurs (professeurs, parents, élèves) et permettant l'interactivité.

Au chapitre de la dynamique des groupes-classes, plusieurs professionnels relèvent que celle-ci commence par une unité de lieu, indispensable pour faire jouer des notions comme celle de « débat sociocognitif » ou de « co-construction des savoirs ». Certains éléments de ritualisation de la classe semblent transposables comme les horaires, intitulés, voire identifiants de réunions fixes. Les apartés sont même rendus plus difficiles, mais la participation ne va pas non plus de soi.

COMMENT METTRE EN PERSPECTIVE CETTE EXPÉRIENCE DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE À DISTANCE ?

Certains professeurs principaux se sont astreints à maintenir, parfois à heure fixe, une communication individualisée avec chacun des élèves

de leur classe. Cette activité a été particulièrement pregnante pour les élèves confrontés, durant la période, à des choix d'orientation et pour les élèves du lycée professionnel, où le rôle de l'enseignant se situait « entre le coaching et l'enseignement ».

CRÉATION DE BLOGS PÉDAGOGIE INVERSÉE VIA GOOGLE CLASS ROOM PLATEFORME D'APPRENTISSAGE SÉQUENCES D'EXERCICES DE PAROLE FILMÉES





FOCUS

L'IMPLICATION DES SERVICES SUPPORTS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ DANS LA GESTION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19

(MARS À DÉCEMBRE 2020)

Face à la pandémie liée à la COVID 19 et aux annonces gouvernementales, l'INJS a fermé ses portes du 16 mars au 11 mai 2020. Durant cette période correspondant au premier confinement, la mobilisation des services supports a permis d'assurer les missions essentielles liées à la paye, au traitement des dépenses et des recettes indispensables, à l'accueil et la maintenance sur le site, ainsi qu'à l'organisation informatique du travail à distance. Par ailleurs, dans un contexte de forte pénurie, les investigations menées auprès des fournisseurs a permis un approvisionnement de masques et de produits sanitaires en quantité suffisante pour envisager sereinement la réouverture de l'Institut.

À partir du 11 mai 2020, les services généraux, techniques et multimédia ont pu revenir pour aménager le site afin d'accueillir les élèves et les autres professionnels dans le respect des

consignes ministérielles, des gestes barrières et des mesures d'hygiène.

La reprise de la scolarité et des prises en charge médicales a ainsi été effective à partir du 18 mai 2020, le plus tôt possible conformément aux instructions du ministère pour l'accompagnement des jeunes en situation de handicap. À l'exception de la gestion du self limité en nombre de places, la nécessité d'accueillir l'ensemble des élèves à partir du 31 août n'a pas eu d'incidence importante sur l'organisation mise en place à la fin du premier confinement.

Grâce à la maîtrise de son stock, l'Institut n'a pas connu de difficulté d'approvisionnement en matière d'équipement de protection et de produits sanitaires jusqu'à la fin de l'année 2020.

Pour les services support non liés à la gestion du site, le travail à distance a été fortement encouragée dès la fin du premier confinement.



Par la suite, il est devenu la règle pour faire face à l'accroissement de la circulation du virus. Même s'il comporte des limites en matière d'organisation du travail et de cohésion d'équipe, son déploiement a contribué à la poursuite de l'ensemble des missions pouvant être menées à domicile (gestion administrative RH, formation, gestion budgétaire et comptable, accessibilité, informatique, projets multimédia, communication).

Enfin, face au développement des réunions par visio-conférence, les interprètes ont démontré leur capacité d'adaptation aux limites de la visio-interprétation afin d'assurer une accessibilité de qualité à distance auprès des jeunes, des familles et des professionnels sourds. Une interprétation en présence reste néanmoins à privilégier dans la mesure des contraintes sanitaires.

VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE L'INJS

L'Institut assure la gestion de la bibliothèque patrimoniale René Bernard qui regroupe le fond le plus important au monde sur la surdité (25000 documents). La bibliothèque est le centre historique de l'Institut et la référence pour la diffusion des travaux de recherches sur la surdité.

L'Institut propose des visites culturelles liées au patrimoine de l'établissement, classé ou inscrit aux monuments historiques.

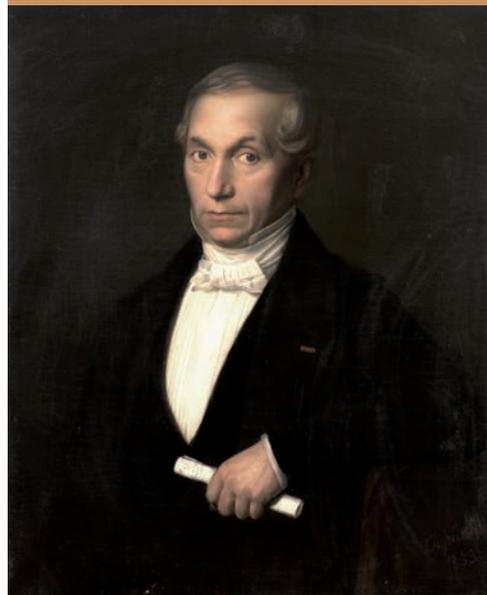


FOCUS

FERDINAND BERTHIER

«LE NAPOLÉON DES SOURDS-MUETS» 1803-1886

par les jeunes de l'INJS et l'Association Art'Sign à l'occasion du 308^e anniversaire de l'Abbé de l'Épée



Ferdinand Berthier - Huille sur toile en 1853 - par Cyprien Briot (1832-inconnu)

Né à Louhans le 30 septembre 1803, Ferdinand Berthier serait devenu sourd à l'âge de quatre ans à la suite d'une congestion cérébrale. Il se disait lui-même «sourd-muet de naissance». En 1811, âgé de 8 ans, il entre à l'Institut des Sourds-Muets de Paris. Ses professeurs sont Laurent Clerc, Jean Massieu, Louis-Pierre Paumier et Auguste Bébien. Ferdinand Berthier est un élève brillant tout au long de sa scolarité.

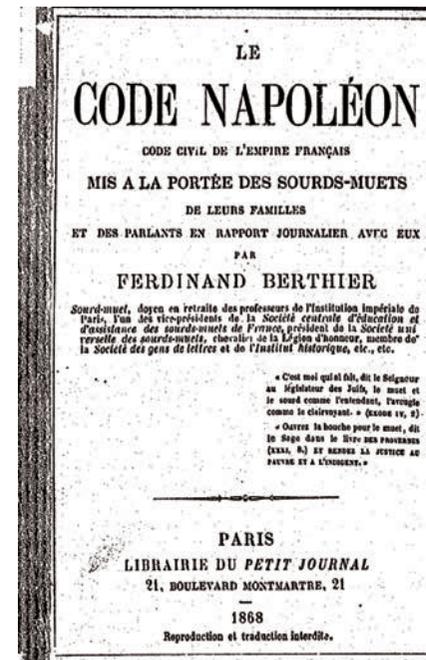
Sa scolarité achevée, il part habiter chez son oncle, rue Dauphine. Ses talents de dessinateur lui valent d'être placé chez un graveur mais il ne s'y plaît pas : il se sent une vocation d'enseignant.

Avec l'appui d'Auguste Bébien, il est nommé en 1820 répétiteur provisoire puis répétiteur. En 1829, il est titularisé professeur avec Alphonse Lenoir. Il le restera jusqu'en 1864 après plus de 40 ans de service.

En 1830, après le renvoi de Bébien et la mise en place d'un nouveau système d'organisation des études défavorable aux Sourds, Ferdinand Berthier prend la

tête d'une révolte. Ils écrivent au roi Louis-Philippe et adressent des pétitions au ministère de l'Intérieur pour dénoncer les problèmes de l'institution. Les professeurs sourds sont alors réintégrés dans leurs fonctions.

En 1834, Ferdinand Berthier fonde un comité de Sourds-Muets qui organise cette même année, le premier banquet en l'honneur de l'Abbé de l'Épée. Ce comité donnera naissance à la Société Centrale des Sourds-Muets en 1838.



Ferdinand Berthier est aussi l'un des fondateurs de la Société Centrale d'Éducation et d'Assistance des Sourds-Muets en France en 1850.

Avec beaucoup d'énergie, il essaya de retrouver les restes de la dépouille de l'Abbé de l'Épée dans l'église Saint-Roch à Paris pour y faire élever un important cénotaphe. Il entreprit aussi de faire bâtir le monument de Versailles et organisa la souscription.

Dès 1836, Ferdinand Berthier commence à publier des articles visant à supprimer les injustices de la législation civile et pénale concernant les Sourds. Il publie aussi des ouvrages consacrés à l'Abbé de l'Épée, l'Abbé Sicard, Auguste Bébien. Il est le premier Sourd à être décoré de la Légion d'honneur par Louis-Napoléon Bonaparte en 1849.

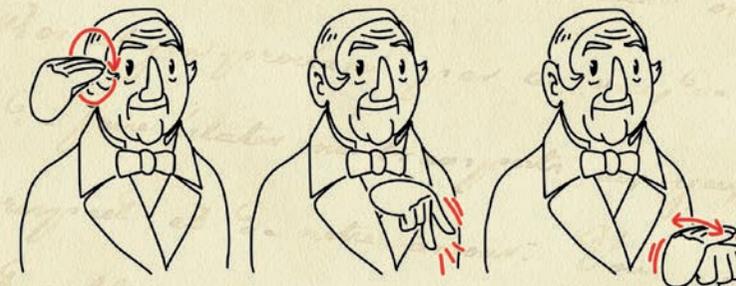
En 1868, il met à la portée des Sourds le code Napoléon, d'où son surnom de «napoléon des Sourds». C'est un des militants de tout premier plan de la cause des Sourds et un des personnages les plus emblématiques de l'histoire des Sourds.

Les dernières années de la vie de Ferdinand Berthier sont assombries par les dramatiques conséquences du congrès de 1880. Il est devenu presque aveugle. Il meurt à l'âge de 83 ans le 12 juillet 1886 à Paris, à son domicile boulevard Saint-Germain et est inhumé à Sagy en Saône-et-Loire.



FERDINAND BERTHIER EN 2020, C'EST :

- un musée sur l'histoire des Sourds, à Louhans dans sa ville de naissance
- l'association CLSFB (Culture et Langues des Signes Ferdinand Berthier) fondée par Armand Pelletier, grand sportif sourd
- des livres, BD, pièces de théâtre, reportages relatant sa vie
- des tableaux, sculptures.



3 signes sont utilisés pour nommer Ferdinand Berthier.

Le 1^{er} fait référence à la casquette qu'il portait jeune penchée sur l'oreille droite. Le 2^e est lié à la Légion d'honneur qu'il a reçue, et la 3^e à sa calvitie due à un âge avancé.

LE RÉSEAU FRANCILIEN SURDITÉ



TRAVAIL EN R SEAU ET SENSIBILISATION

Le R seau francilien surdit  regroupe une vingtaine d' tablissements et services franciliens repr sentant 2 000 enfants et jeunes sourds sur le territoire. Ce r seau vise   sensibiliser les pouvoirs publics   la surdit ,   am liorer les parcours et   construire des r ponses partenariales au plus pr s des besoins des personnes sourdes. Son ambition s'est concr t s e par la signature d'une Charte le 18 d cembre 2019.



PR AMBULE

L'am lioration des parcours et de la qualit  de vie des enfants et jeunes d ficients auditifs suscite le renforcement de la coordination des acteurs dans diff rents champs d'intervention et services.

Les diff rents espaces et occasions de rencontres entre les  tablissements et services signataires /adh rents au r seau favorisent une meilleure connaissance de leurs champs d'actions respectifs.

Cela permet de mieux rep rer les contributions de chacun dans les parcours des enfants et des jeunes, les articulations perfectibles, les risques de rupture d'accompagnement et les absences ou carences de r ponse sur certains territoires.

Les  tablissements et services signataires/adh rents souhaitent favoriser la mise en perspective d'actions plus concert es et coordonn es pour d passer les modes de repr sentation et d'intervention habituels.

Les partages d'exp riences et d'actions innovantes autorisent la construction de nouvelles r ponses plus ajust es aux besoins des personnes.

ART 1 - IDENTIT  DU R SEAU

Le r seau francilien surdit  est un regroupement d' tablissements et services publics et priv s sp cialis s en d ficience auditive de la r gion Ile de France.

Il est compos  de 20 adh rents repr sentant 2000 enfants et jeunes accompagn s et 900 professionnels mobilis s sur le territoire francilien.

ART 2 - OBJECTIFS DU R SEAU

Les adh rents souhaitent  tablir des collaborations visant principalement   :

- Am liorer la fluidit  des  changes entre les  tablissements et services au b n fice des enfants et jeunes d ficients auditifs
- Rendre visible et accessible l'offre de parcours sur le territoire, pour les jeunes et leurs familles ainsi que pour les partenaires professionnels et institutionnels
- Soutenir des projets communs pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics accompagn s
- Identifier et favoriser les modes d'interventions novateurs
- D velopper et diffuser les informations et connaissances en d ficience sensorielle
- Promouvoir la cause des personnes vivant avec une d ficience sensorielle aupr s des partenaires institutionnels

ART 3 - ORGANISATION DU R SEAU

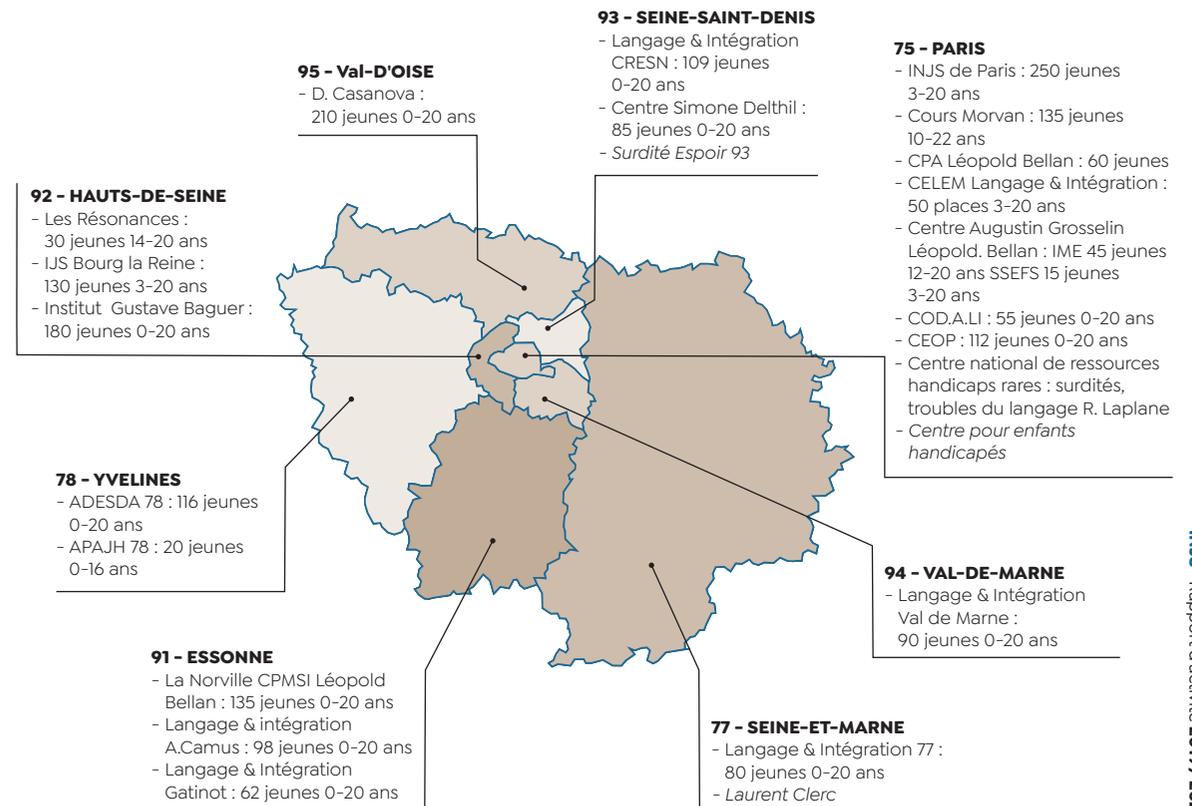
L'animation du r seau est assur e par chacun de ses membres qui contribue de mani re volontaire au d veloppement des  changes.

Les directeurs d' tablissements et services membres du r seau sont partenaires et   ce titre, impliqu s dans les r flexions, projets et actions engag s par le r seau.

ART 4 - PRINCIPES DE COLLABORATION AU SEIN DU R SEAU

Les  tablissements et services appartenant au r seau s'engagent dans une relation partenariale de confiance, visant, par des actions collaboratives,   r pondre aux objectifs d finis coll gialement dans l'article 2.

Si l'appartenance au r seau garantit l'autonomie de chacun des membres, elle implique toutefois la participation aux r unions organis es et l'engagement   coop rer activement.





FOCUS

INFOSENS

PRÉFIGURATION :

janvier à août 2020

Du CPSAS à INFOSENS : un nouveau dispositif au bénéfice des personnes sourdes et malentendantes, d'une relation « assistancielle » à une relation « citoyenne », d'un rapport exclusif à l'autre à une intervention dans les dispositifs de droits communs.



Réseau d'actions
pour l'inclusion des personnes
sourdes et malentendantes

Le cadre juridique a évolué et s'est adapté aux mutations sociales. La société a su progresser dans sa mentalité de considérer l'Autre dans toute sa fragilité et sa vulnérabilité en l'accueillant désormais dans une sphère inclusive. La protection sociale a vocation à garantir désormais l'inclusion des personnes fragiles, vulnérables et à besoin particulier, mais au-delà de la dernière loi en faveur des personnes en situation de handicap, il s'agit de faire évoluer les consciences des Hommes sur ce qu'ils sont réellement. Outre l'approche traditionnelle

d'accompagnement des personnes concernées au regard exclusif de leurs déficiences et leur degré de dépendance, **il importe d'évoluer vers une valorisation de la qualité de vie des personnes en situation de handicap.**

L'INJS Paris n'a plus intérêt à œuvrer dans un système fermé. Les partenariats se sont multipliés introduisant de nouvelles façons d'organiser le parcours et l'accompagnement des personnes sourdes autrement que sous forme d'un guichet unique.

Dans ce contexte, une nouvelle structure incitera et accompagnera la réflexion sur les changements démographiques et sociétaux, fédérera les compétences et les projets, et associera l'ensemble des acteurs impliqués en surdité tout en prenant en compte les personnes qui en sont atteintes. Dans cette démarche volontaire d'évolution, il fut nécessaire d'expertiser l'existant : le Centre de promotion sociale pour les adultes sourds (CPSAS), qui, depuis l'arrêté du 9 juillet 1981, apportait des réponses aux besoins criants des adultes sourds autour de **3 missions : accueil/médiation, interprétation et formation.**

La préfiguration du nouveau dispositif d'appui et d'expertise a d'abord imposé un état des lieux du CPSAS. Les premiers éléments, présentés au Conseil d'administration de septembre 2019 ont fait apparaître une sous-activité sensible au sein de ce service. Ce constat s'est confirmé sur les mois suivants traduisant **une inadéquation entre les missions originelles du service et un environnement en constante évolution depuis 20 ans.**

Il paraissait opportun pour la nouvelle structure de se saisir des enjeux actuels et ainsi se positionner à la hauteur des besoins du public concerné en œuvrant sur les missions suivantes :

- Un centre de ressources et d'expertises accessibles aux personnes déficientes sensorielles, aux collectivités, aux associations, aux organisations publiques ou privées, aux entreprises, ...
- Un lieu de rencontre, de convergence et de concertation des collectivités, des entreprises, des établissements, des associations, des acteurs porteurs d'initiatives dans le champ des déficiences sensorielles.
- Une structure en capacité d'élaborer, de susciter, d'accompagner, de réaliser des projets et des études d'intérêt général concernant la surdité.

À ce titre, le CPSAS disparaît donc au profit d'une nouvelle ambition que représente INFOSENS en tant que structure d'appui et d'expertise au bénéfice des personnes sourdes et malentendantes.

STRUCTURATION, LANCEMENT ET DÉVELOPPEMENT D'INFOSENS : septembre à décembre 2020

La direction de projets « RPI » (recherche, partenariats, innovation) pilote la préfiguration, la structuration et le développement **de ce nouveau dispositif d'appui et d'expertise** destiné à faire évoluer les pratiques autour de la surdité. En se tournant vers l'extérieur, INFOSENS entend porter l'expertise de l'INJS au-delà de ses murs et mobiliser celle de ses partenaires institutionnels pour sensibiliser, orienter et accompagner les acteurs publics et privés.

INFOSENS se présente comme un réseau d'acteurs souhaitant **améliorer les pratiques autour de la surdité** : la **Fédération Hospitalière de France**, la **Région Île-de-France**, la **Fondation pour l'Audition** et le **Réseau francilien surdité** sont les partenaires de première ligne du centre d'appui et d'expertise. Les attentes du monde associatif représentant les usagers et leurs pairs-aidants sont au cœur des préoccupations.



Il s'agit d'apporter des transformations et des améliorations dans l'accessibilité de leurs dispositifs de droits communs et ainsi permettre l'exercice de la citoyenneté sur l'ensemble du parcours de vie des personnes sourdes ou malentendantes, et de celles devenues sourdes ou malentendantes.

Le recrutement d'un chef de projet en septembre 2020 a permis de lancer les activités :

- Rencontrer les associations surdité,
- Développer des supports de communication et identifier les canaux de diffusion pertinents,
- Structurer un nouvel accueil en partenariat avec des plateformes d'écoute : SOS-Surdus – Association François Giraud – Femmes sourdes citoyennes et solidaires,
- Mobiliser des experts en surdité,
- Demander le soutien auprès des tutelles de l'INJS Paris (DGCS – ARS), auprès du FIPHFP et de l'AGEFIPH,
- Elaborer des webinaires sur la surdité à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (General Electric),
- Programmer un plan d'actions auprès de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) permettant à terme de transformer leurs dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour mieux répondre aux besoins des personnes sourdes migrantes,
- Mettre en œuvre le partenariat avec la Ville de Paris, et notamment auprès de l'École des Métiers de la DASCO (Direction des Affaires Scolaires) de la Mairie de Paris,
- Se rapprocher de la RATP pour une meilleure accessibilité des messages vocaux en station et dans les rames de métro parisien, notamment à l'occasion des J.O de 2024.

Le lancement du nouveau dispositif a été annoncé dans un communiqué de presse le 21 décembre 2020 à la suite de la première assemblée des partenaires qui a défini les objectifs de travail pour 2021 :

- **La presbycusie** : améliorer l'information et la prévention de la surdité liée à l'âge.
- **Le parcours de soin** : parfaire l'accessibilité aux soins pour les personnes sourdes ou malentendantes ; améliorer l'information autour du dépistage précoce et l'accompagnement post-diagnostic.
- **Le monde du travail** : encourager l'inclusion des salariés sourds ou malentendants dans la fonction publique et le secteur privé.

INFOSENS constitue le 3^e axe du nouveau projet d'établissement 2021-2025.

AU CŒUR DES INNOVATIONS ET DE LA RECHERCHE

La recherche, le développement et la valorisation des pratiques innovantes font partie intégrante des missions de l'INJS de Paris depuis sa création.



La direction de projets «RPI» (recherche, partenariats, innovation) pilote et impulse une démarche d'innovation, d'étude et de recherche en lien avec les autres INJ, les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Pour cela, elle s'appuie sur des collaborations avec les universités et leurs laboratoires de recherche pour participer ou piloter des projets de recherche qui trouveront à moyen terme des applications de terrain.

Dans une approche transdisciplinaire, cette direction participe à la définition des orientations et des objectifs stratégiques de l'INJS en matière

de recherche et d'innovations. Elle favorise le travail en réseau en pilotant les partenariats et les collaborations pour le développement des pratiques innovantes. Au travers de la mise en place et de l'animation d'un comité scientifique, elle définit et valide les programmes d'activités. Cette direction a pour objectif d'engager les professionnels vers une démarche de réflexion et de projets innovants dans le cadre de l'accompagnement des jeunes sourds.

À ce titre, la direction «RPI» mobilise et coordonne des pôles «ressources».

LES PÔLES « RESSOURCES »

LE PÔLE LSF

Le Pôle Ressource coordonne des projets, anime des réflexions ou apporte son expertise dans le cadre de recherches en partenariat qui concernent la LSF. L'objectif de ce pôle consiste à développer et à doter les professionnels et les équipes pluridisciplinaires d'outils et de méthodes leur permettant d'améliorer la qualité de leurs pratiques d'accompagnement auprès des jeunes sourds.

LE PÔLE FRANÇAIS ÉCRIT

Ce pôle comprend des enseignants spécialisés CAPEJS, des orthophonistes, des psychologues et des éducateurs. Il a pour objectif de développer l'appétence pour le français écrit chez les élèves et d'en parfaire la maîtrise. Il met en place des projets d'écriture pluridisciplinaires engageant les élèves sur des temps scolaires et péri scolaires. Ce pôle entend aussi réfléchir et doter les professionnels d'outils et de méthodes les aidant à construire la langue française écrite chez les jeunes sourds.

LE PÔLE FRANÇAIS ORAL - LFPC

Formé de différents professionnels (enseignants spécialisés CAPEJS, orthophonistes, codeurs, ...), ce groupe de travail a pour finalité de répondre aux projets personnalisés des jeunes en langue française orale ou en LFPC. Il développe des outils en lien avec la communication orale aussi bien sur le versant émission que réception et mène une réflexion sur la pratique linguistique institutionnelle.

Ces 3 pôles contribuent à la mise en œuvre du Projet Linguistique Institutionnel (PLI). Ce dernier pose une philosophie commune qui s'étend à l'échelle institutionnelle en harmonisant avec cohérence les actions pédagogiques, orthophoniques, éducatives ou médico-psychologiques, qui visent l'appropriation des langues «en présence». L'accompagnement de l'élève sourd dans la maîtrise de son mode de communication et dans le développement de ses compétences linguistiques lui permettra de se construire en tant qu'être de langage et de garantir son insertion socio-professionnelle au sortir de l'INJS. Son projet linguistique personnalisé (PLP) sera décliné en accord et en cohérence avec les fondements du PLI.

PROJETS DE RECHERCHE FINALISÉS

La plupart des projets de recherche menés en collaboration avec l'INJS Paris sont arrivés à leur terme au 1^{er} trimestre 2020 :

Étude Filhol – avril 2018

Laboratoire CNRS – LIMSI

Étude sur les cartes mentales et les schématisations ; repérages d'invariants sur les différentes réalisations. Offre de formation auprès des enseignants pour développer et généraliser l'utilisation de cet outil.

Thèse Puissant-Schontz – juin 2018

Université Paris 10 Nanterre – CNRS Modyco

Étude sur les stades d'acquisition de la LSF : déterminer les stades de structures syntaxiques de la LSF.

Étude Bogliotti – septembre 2018

Université Paris 10 Nanterre – CNRS Modyco

Étude sur l'acquisition d'un certain nombre de notions linguistiques liées à l'expression de la temporalité chez l'enfant sourd avec enjeux scientifiques sur le développement du langage et enjeux pédagogiques par la création, à terme, d'outils permettant de tester et d'entraîner les modes d'expression de la temporalité chez des sujets qui présentent des difficultés d'accès cognitif et linguistique.

Un article co-écrit entre P10 et le directeur PRPI de l'INJS sur les résultats a été accepté, publié et promu par le comité scientifique du Congrès mondial de linguistique française 2020.

Étude Gobet-Jacob – février 2017

Université de Poitiers

Création d'un ouvrage pédagogique pour l'enseignement du français écrit auprès des enfants sourds à partir de l'étude sur la variation des erreurs dans les écrits des jeunes déficients auditifs.

Étude David – Juin 2017

Université Rabelais Tours

Étude sur une meilleure compréhension de la nature des difficultés des jeunes déficients auditifs implantés dans l'acquisition de la langue française.

La restitution des résultats de ces différents projets de recherche devait s'organiser en juin 2020 lors d'une soirée conférence. En raison de la crise sanitaire, un report est convenu au printemps ou à l'automne 2021.

TELSF 2 – octobre 2016

INJS (pôle LSF – SMP – GRAL) –

Université Paris 8 – CNRS SFL

Ce travail de recherche appliquée est arrivé à son terme, le premier test d'évaluation de la LSF est finalisé. Il est destiné à des professionnels travaillant auprès d'un public sourd en contexte thérapeutique ou pédagogique. Le kit composé d'un manuel d'utilisation, de grilles de cotation, de fiches de récolte de métadonnées, de supports tests illustrés et vidéo, entre dans sa phase de publication. Le comité éditorial de l'INS-HEA a exprimé son désir d'éditer le TELS F 2 et d'en faire la promotion. Le livrable est déposé, l'édition et la commercialisation sont programmés pour le 1^{er} trimestre 2021. Reposant sur un cadre théorique (approche sémiologique de C. Cuxac), ce test nécessite une offre de formation qui sera hébergée par l'INS-HEA, mais dispensée par l'équipe de l'INJS.



PROJETS DE RECHERCHE EN COURS

Ces projets de recherche ont subi un retard en raison de la crise sanitaire, certains ont été suspendus ou reportés pour les mêmes raisons.

Projet de recherche TEVA

(transition école – vie active) – novembre 2019

INJS – RFDLSL – INS-HEA

Evaluation quantitative et comparative des dispositifs inclusifs à l'échelle internationale. Ce projet est suspendu, les conditions de financement n'ont toujours pas été résolues.

Projet recherche surdité – hypoacousie et troubles oculomoteurs – novembre 2019

Zoï Kapoula et Martin Chavant – Université Paris Descartes – CNRS IRIS

Outre la mise en œuvre d'un nouveau protocole de dépistage de l'hypoacousie, la recherche porte sur un trouble neurophysiologique des mouvements des yeux qui serait à l'origine de difficultés d'acquisition de la lecture et qui toucherait les jeunes sourds comme les personnes présentant une presbyacousie. Des techniques et un outil de rééducation pour les concernés permettraient le cas échéant de remédier à ces problèmes. La phase test est en cours concernant la cohorte des adultes, celle qui vise nos élèves est programmée sur 2021.

Projet Damien Quintard Musique et Surdité : musicien, ingénieur du son, directeur société Rn'D.

Damien Quintard, directeur et fondateur de la société Sound X, filiale Rn'D de The Mono Company, est à l'œuvre depuis plus de 2 ans d'un développement d'un dispositif vibratoire permettant aux personnes sourdes de percevoir et distinguer toutes les fréquences émises par une production musicale. Ce dispositif constituerait par ailleurs un outil adapté pour les séances de parole et de langage. Le projet

n'a pas pu entreprendre la phase test à partir du prototype version 2, l'expérimentation en salle de concert est d'autant plus retardée. La poursuite du projet reprendra au sortir de la crise sanitaire.

Projet de recherche doctorant Prenovec

INJS (pilote) – Université Paris 10

Nanterre – CNRS Modyco

La littératie chez les sourds : états des lieux sociolinguistique et linguistique, perspectives didactiques. La première phase de passation de tests a pu s'organiser juste avant le confinement, en revanche, la cohorte, incomplète, devait être complétée par la participation d'élèves inscrits en milieu ordinaire. La passation a dû être reportée sur le dernier trimestre 2020. Le doctorant détient actuellement près de 80 corpus et métadonnées lui permettant d'entreprendre son travail d'analyse. L'issue de cette recherche ayant pris du retard devra s'octroyer une année supplémentaire. Entretemps, un comité de suivi s'est organisé avec la présence d'un des membres du comité scientifique de l'INJS Paris, qui a fait état de précisions à apporter sur la définition des critères d'analyse.



ÉVÉNEMENTS, APPORTS D'EXPERTISE ET DONNÉES PARTAGÉES

CYCLES DE CONFÉRENCES – SOIRÉES LITTÉRAIRES

Deux conférences portant sur l'histoire de l'INJS et l'état des lieux des projets de recherche en partenariat, ainsi que deux soirées littéraires en collaboration avec l'INS-HEA sur « Auguste Bébien et les Sourds » de Fabrice Bertin et sur « La formation des pédagogues sourds » de Véronique Geffroy ont dû être annulées. Leur report ne pourra pas s'organiser avant le printemps 2021.

APPORTS D'EXPERTISE

- Participation à l'observatoire de la DGLFLF sur la LSF au Sénat le 27 janvier 2020.
- Participation à la présentation et cartographie des dispositifs scolaires inclusifs organisées par la DGESCO le 31 janvier 2020.
- Intervention auprès des professionnels de l'École Alsacienne le 12 mars 2020 pour une présentation et sensibilisation sur la surdité.
- Rencontre avec l'École Sévigné : report sur janvier 2021 d'un projet de coopération entre les deux institutions.

ÉVÉNEMENTS

- Report en juin 2021 de l'intervention de la Compagnie Toumback (percussions) auprès des élèves de l'Institut.
- Annulation d'une information auprès des lycéens sur le service national universel (SNU) en 2020 et ses dispositifs d'accessibilité concernant les volontaires en situation de handicap par l'interministérielle du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et du Secrétariat d'État auprès du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

PROJETS DE SUBVENTIONS ET APPELS À PROJETS

- Dépôt d'un dossier de subvention auprès du CNL (Centre National du Livre) pour la mise en place d'un espace dédié au CDI sur le Facile à Lire et à Comprendre (FALC), ouvert à tous et surtout aux élèves en grandes difficultés de compréhension de la langue française écrite. Développement d'un fonds accessible de romans ou lectures courtes de type Dys, FLE et FALC, mais aussi quelques documents sur la mythologie afin d'élargir l'offre qui accompagnera le projet de lectures suivies en feuilleton. Cette subvention est conditionnée par l'organisation d'actions de médiation et d'animation via l'intervention d'auteurs, d'éditeurs, conteurs ou associations œuvrant pour le développement de la lecture (ex : Association Silence on lit).
- Réponse à un appel à projets auprès de la Région Paris-Île-de-France pour obtenir une aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance. Par cet AAP, l'INJS envisageait un projet de travaux de restructuration, d'équipement et d'acquisition de matériel dans le cadre d'un espace dédié au CDI sur le FALC.

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

Créé par décision du Conseil d'administration en mars 2017, le comité scientifique est composé de 8 membres et se réunit 2 à 3 fois par an afin de :

- développer une activité de recherche appliquée pluriannuelle à l'INJS pouvant faire l'objet de publications et de diffusion ;
- impulser une dynamique et une implication des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques ;
- participer à l'amélioration des bonnes pratiques dans l'accompagnement du jeune sourd dans sa globalité ;
- contribuer à ouvrir l'INJS sur des partenariats extérieurs et favoriser des projets inter institutionnels ;
- contribuer à la recherche de financements : mécénat, appels à projets et programme de recherche clinique (PHRC).



SA COMPOSITION

Agnès BO

Professeur Associé
Directeur de formation, Département
Orthophonie ISTR-UCBL

Samuel BRETAUDEAU

Responsable du Service de compensation
technique et de l'autonomie - INJA

Alice CASAGRANDE

Directrice de la Formation et de la Vie
Associative à la FEHAP (Fédération
des établissements hospitaliers
& d'Aide à la personne)

Pr André CHAYS

Professeur des Universités -
Praticien Hospitalier, Reims

José DOBRZALOVSKI

Professeur certifié de Langue des Signes
Française, CAPES-LSF, Paris VIII

Serge PORTALIER

Professeur émérite des universités

Isabelle PRANG

Orthophoniste

Anne RISLER

Maître de conférences, linguistique des langues
signées, Université Lille 3, UFR Humanités,
Département Sciences du Langage





ENFANTS ET JEUNES SOURDS À L'INJS DE PARIS

235



enfants et jeunes inscrits à l'INJS

151

dont scolarisés au sein de l'INJS

94

scolarisés en inclusion

91



demandes d'admission ont été étudiées



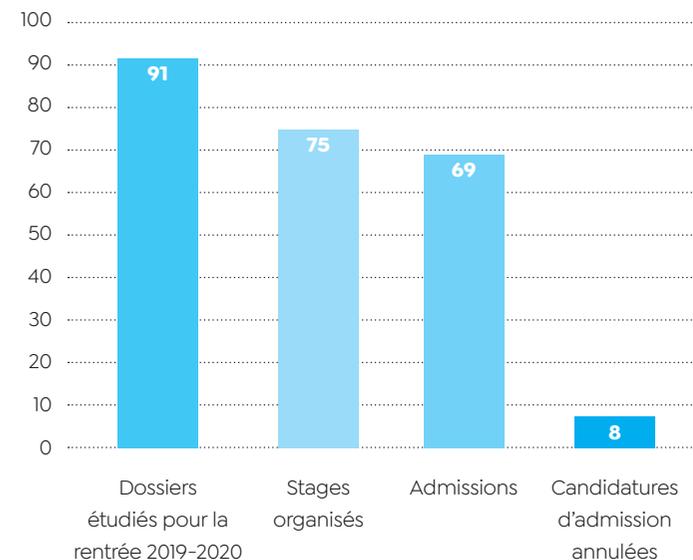
58 %

des demandes concernent **LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES** proposées à l'INJS

DEMANDES D'ADMISSION POUR LA RENTRÉE 2019-2020

Les demandes d'admission sont sensiblement identiques pour les formations professionnelles.

Les filières proposées au lycée professionnel répondent aux attentes des jeunes sourds au niveau de l'environnement, de l'accessibilité et du cadre. Certaines filières ont cependant des difficultés à attirer des candidats à ces métiers (Métallerie, Prothèse dentaire et Production imprimée, Production graphique).



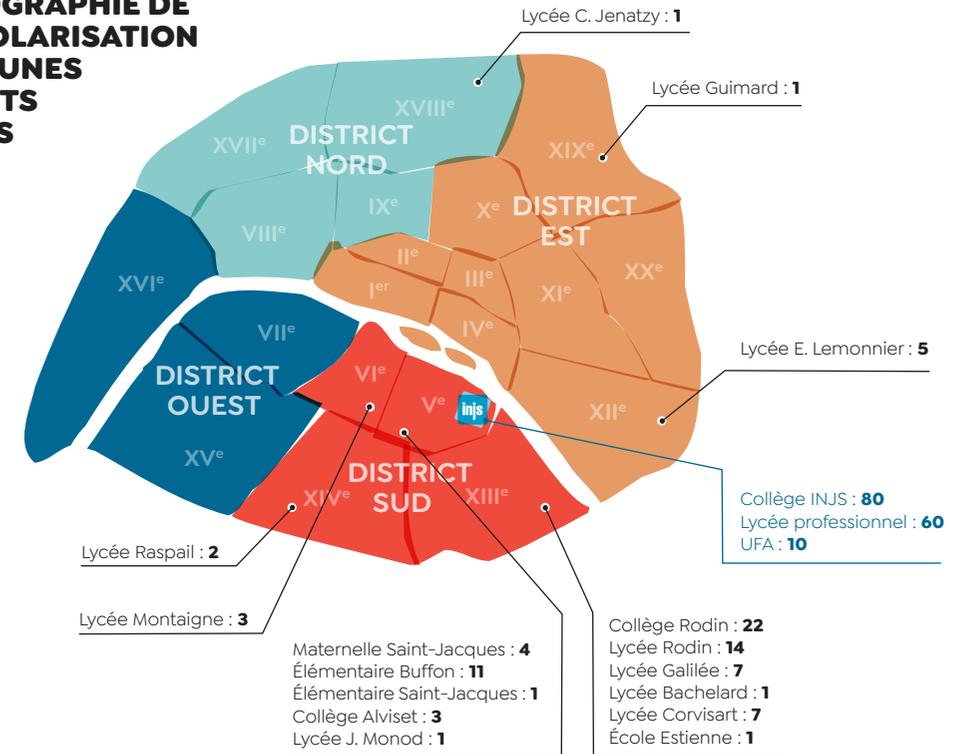
Les admissions sont relativement stables, avec un accroissement des demandes pour une entrée dans des dispositifs adaptés au niveau 6°.

EFFECTIFS 2019-2020

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES JEUNES INSCRITS ET ACCOMPAGNÉS PAR L'INJS PAR NIVEAU

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE D'ÉLÈVES	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
MATERNELLE SAINT-JACQUES	4	4	0
ÉLÉMENTAIRES SAINT-JACQUES/BUFFON	12	12	0
COLLÈGE	106	60	46
DISPOSITIFS ADAPTÉS INJS	81	42	39
Parcours Bilingue	36	18	18
Parcours Projets	35	17	18
Découverte professionnelle	6	4	2
Parcours Passerelle	4	3	1
COLLÈGES PARTENAIRES EN	25	18	7
LYCÉE	103	65	38
LYCÉE PROFESSIONNEL INJS	60	39	21
Industries Graphiques	10	6	4
Couture	9	4	5
Installateur sanitaire	12	12	0
Métallier - Serrurerie	6	4	2
Coiffure	10	6	4
Menuiserie- Ameublement	13	7	6
LYCÉES PARTENAIRES EN	43	26	17
APPRENTISSAGE Jardinier Paysagiste	10	10	0
TOTAL DES EFFECTIFS	235	151	84

CARTOGRAPHIE DE LA SCOLARISATION DES JEUNES INSCRITS À L'INJS



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DEPUIS 2015

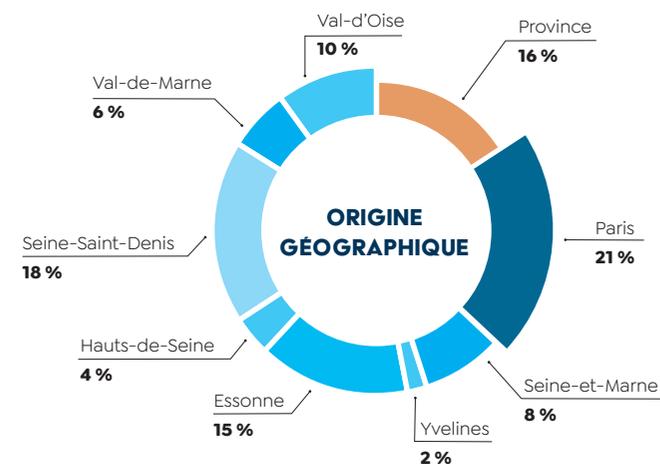
ANNÉES SCOLAIRES	2015/2016		2016/2017		2017/2018		2018/2019		2019/2020	
INJS	132	59 %	132	61 %	140	61 %	139	59 %	141	60 %
Établissements partenaires EN	78	41 %	75	39 %	80	39 %	89	41 %	84	40 %
Dont unité d'enseignement externalisée	50		29		39		37		47	
Dont inclusion individuelle	28		46		41		52		37	
APPRENTISSAGE	14		10		8		9		10	
TOTAL	224		217		228		237		235	





ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

21 % des élèves résident à Paris (20 % en 2018-2019), ceux de la région Île-de-France hors Paris représentent 63 % (61 % en 2018-2019) et 16 % viennent de province (19 % en 2018-2019).



84%

des élèves résident en Île-de-France



RÉSULTATS AUX EXAMENS (JUN 2020)

ANNÉES SCOLAIRES	INSCRITS	ADMIS	REFUSÉS	TAUX DE RÉUSSITE
COLLEGE (DNB, CFG)	29	29	0	100 %
INJS	26	26	0	100 %
Autres collèges	3	3	0	100 %
LYCÉE (Bac général, bac pro, CAP)	50	48	2	96 %
INJS	32	32	0	100 %
Autres lycées	18	16	2	89 %
APPRENTISSAGE Jardinier Paysagiste (CAP)	5	5	0	100 %
TOTAL	84	82	2	98 %

Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)	5	5	0	100 %
---	----------	----------	----------	--------------

Première session du BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique) pour des lycéens volontaires avec des enseignants extérieurs du lycée de l'aéronautique Aristide Briand.



PROFIL DES ÉLÈVES DE L'INJS HORS APPRENTIS

DEGRÉ DE SURDITÉ

Sur les 225 jeunes,

173

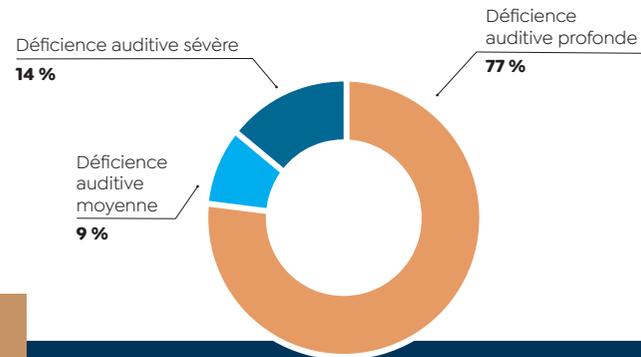
sont atteints de surdité profonde,

31

sont atteints de surdité sévère,

21

sont atteints de surdité moyenne.



	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Déficience auditive profonde	165	170	173
Déficience auditive sévère	35	33	31
Déficience auditive moyenne	20	25	21
NOMBRE DE JEUNES	220	228	225

TAUX D'APPAREILLAGE

	2017/2018*	2018/2019	2019/2020
Sans appareillage	27	29	17
1 implant cochléaire	79	45	42
1 appareil	114	12	9
Appareillage bilatéral		142	157
NOMBRE TOTAL DE JEUNES	220	228	225

*hors distinction appareillage bilatéral

Sur les 225 jeunes,

157

ont un double appareillage.

APPAREILLAGE BILATERAL	2018/2019	2019/2020
Prothèses auditive bilatérales	95	105
Implants cochléaires bilatéraux	8	10
Implant cochléaire et prothèse auditive	39	42
NOMBRE TOTAL DE JEUNES	142	157

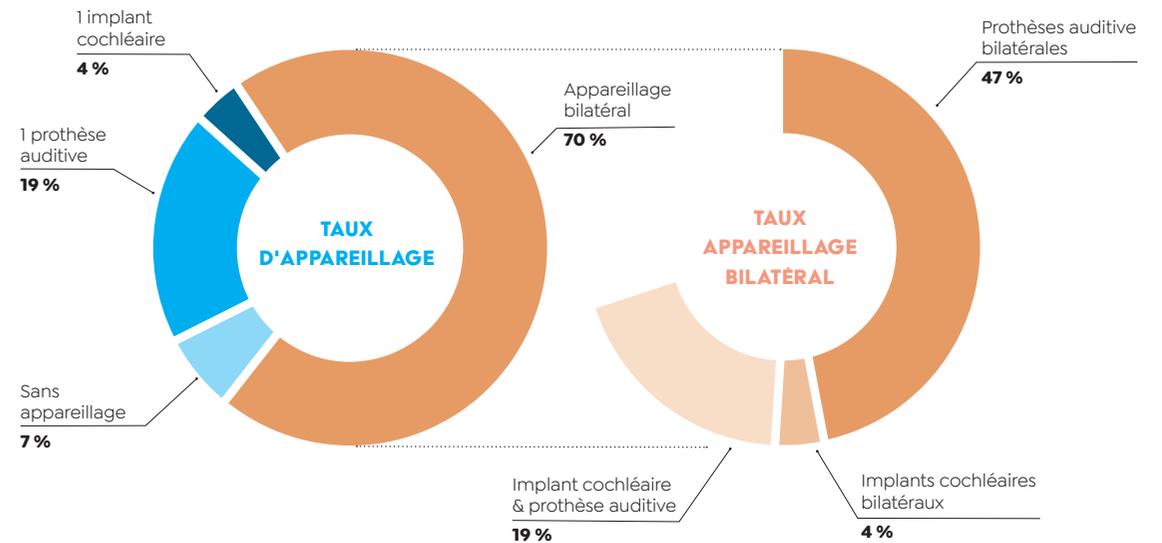
Sur les 225 jeunes,

121

présentent un ou plusieurs troubles associé(s) à la surdité,

soit **54%** des effectifs totaux

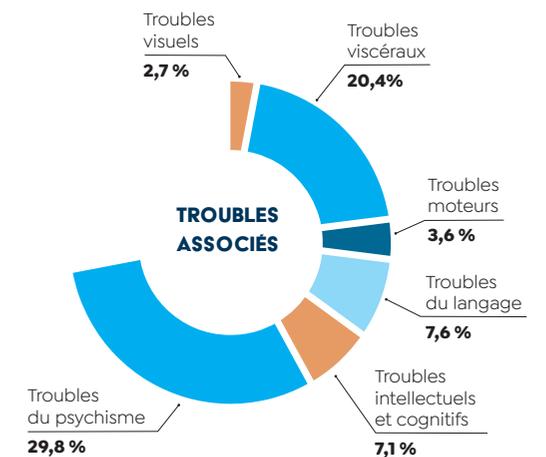
TROUBLES ASSOCIÉS	2018/2019	2019/2020
Troubles visuels associés	14	6
Troubles viscéraux associés	25	46
Troubles moteurs associés	43	8
Troubles du langage associés	36	17
Troubles intellectuels et cognitifs	9	16
Troubles du psychisme	100	67



TROUBLES ASSOCIÉS

Les jeunes de l'Institut peuvent présenter des troubles associés à la surdité. On distingue :

- **Troubles Intellectuels et cognitifs** : retard mental léger, moyen, sévère
- **Troubles du Psychisme** : troubles du comportement, troubles de personnalité etc.
- **Troubles Visuels** : malvoyances, cécité
- **Troubles Viscéraux** : troubles cardiaques, respiratoires, endocriniens etc.
- **Troubles Moteurs** : troubles des fonctions motrices, dyspraxies
- **Troubles du langage** : troubles du langage écrit et/ou oral surajoutés aux troubles occasionnés par la surdité (ex : dysphasie etc.)



En 2019/2020,

81

jeunes présentent
un handicap rare,

soit

36%

des effectifs.

En 2018/2019,

65

élèves sur 228

soit

28%

des effectifs.



HANDICAP RARE

Le handicap rare est officiellement défini par le décret n° 2005-1135 du 7 septembre 2005 – art. 1 JORF 10 septembre 2005 – Article D312-194 comme suit :

Sont atteintes d'un handicap rare les personnes présentant l'une des configurations de déficiences ou de troubles associés **dont le taux de prévalence n'est pas supérieur à un cas pour 10 000 habitants et relevant de l'une des catégories suivantes :**

- l'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave;
- l'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves;
- l'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves;
- une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience;
- l'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle que :
 - une affection mitochondriale;
 - une affection du métabolisme;
 - une affection évolutive du système nerveux;
 - une épilepsie sévère.

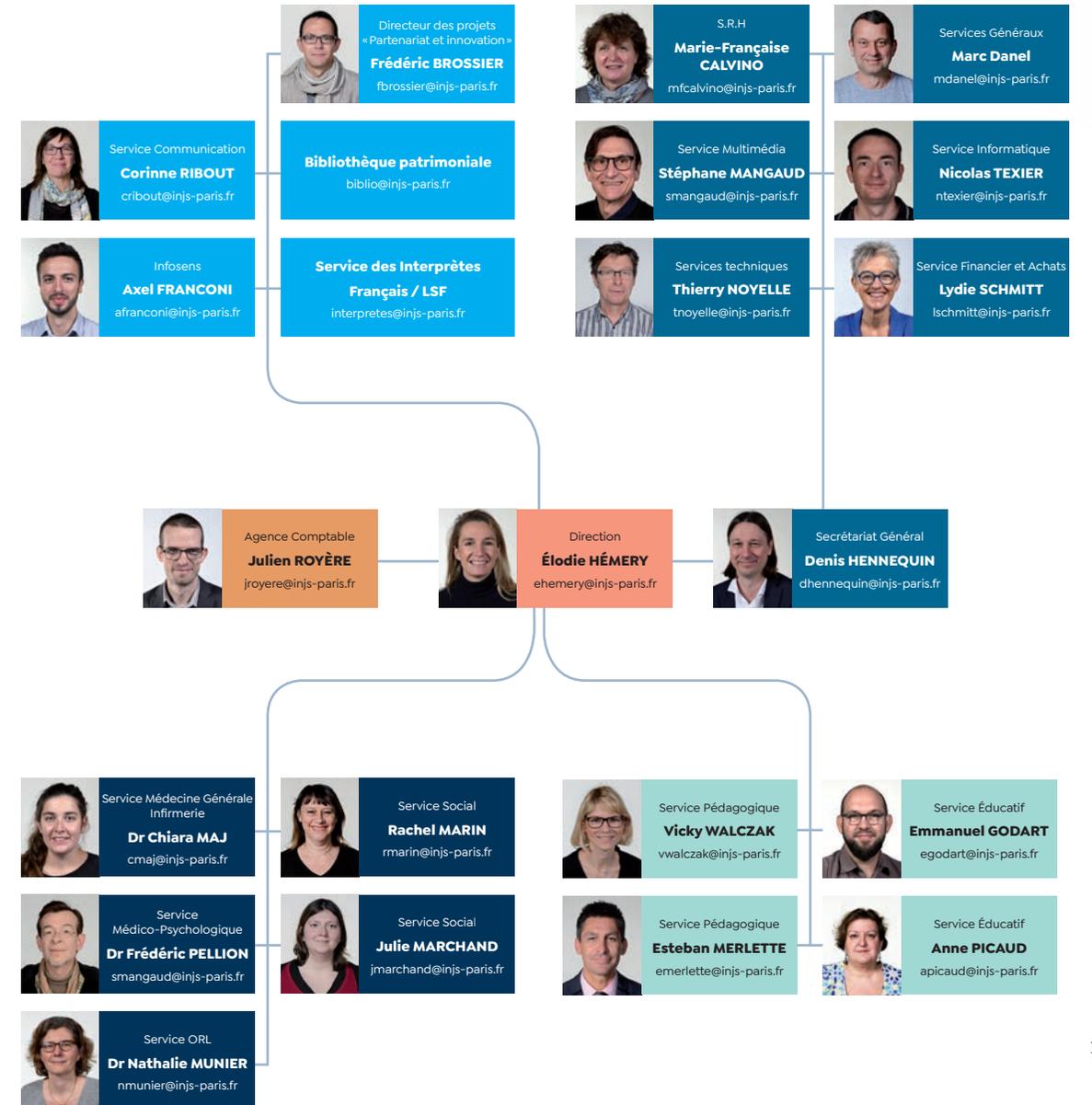
Les textes soulignent la combinaison de **trois types de rareté**.

- **La rareté des publics** : prévalence de moins d'1 cas pour 10 000 personnes.
- **La rareté des combinaisons de déficiences** : complexité des conséquences sur les actes de la vie quotidienne et la participation à la vie sociale.
- **La rareté et la complexité des techniques de prise en charge** : nombreuses expertises requises pour le diagnostic, l'évaluation fonctionnelle et l'élaboration des projets d'accompagnement adaptés pour ces personnes.



ORGANISATION GÉNÉRALE

ORGANIGRAMME





LES EFFECTIFS

218

personnes travaillent à l'INJS,
c'est l'effectif physique rémunéré
au 31 décembre 2020.



L'effectif en équivalent
temps plein est de

178,09

agents (177,82 ETP en 2019).

BILAN SOCIAL

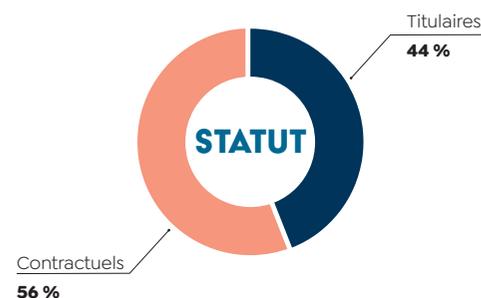
La présentation des données relatives aux ressources humaines est effectuée en année civile.

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social, les données sont présentées dans la mesure du possible par genre, en personnes physiques et ETP, avec une répartition statutaire et par type de contrat par genre.

LA STRUCTURE DU PERSONNEL

Analyse par statut au 31/12/2020

La répartition par statut en ETP est :



Durant l'année 2020, deux gestionnaires ont rejoint le SRH :

- formation continue et dialogue social
- paie, carrière.

À la suite de la création du service accessibilité rattaché au secrétariat général, les interprètes LSF ont été regroupés au niveau des services transversaux. Pour rappel, les surveillants de l'infirmierie sont comptabilisés au SMP.

En 2020, création d'INFOSENS, structure d'appui et d'expertise au bénéfice des personnes sourdes et malentendantes qui se substitue au CPSAS.

Nombre de personnes physiques (y compris en maladie et maternité)

L'effectif physique baisse en 2020 en raison des départs de personnes occupant des postes dont la quotité est inférieure à un mi-temps. La situation est arrêtée au 31/12/20 : plusieurs postes vacants sont à pourvoir en 2021.

SERVICES	TITULAIRES, DÉTACHÉS ET MISE À DISPOSITION		CDD		CDI		TOTAL PAR GENRE		TOTAL GÉNÉRAL 2020	TOTAL 2019
	H	F	H	F	H	F	H	F		
Enseignement Général Technique + DE + Mises à disposition ⁽¹⁾	12	24	3	14	1	4	16	42	58	63
Elèves professeurs				2			0	2	2	3
Total Enseignant	12	24	3	16	1	4	16	44	60	66
Total Codeurs, interfaces scolaires			3	6		2	3	8	11	16
Educateurs + Chefs de service	4	19		8			4	27	31	32
Surveillants de jour et de nuit			8	16			8	16	24	25
Total Service Educatif	4	19	8	24	0	0	12	43	55	57
Services social, médical et paramédical	1	4	1	19	3	10	5	33	38	35
Direction et Services administratifs	6	16	1	2		2	7	20	27	27
Interprètes LSF				2	1	6	1	8	9	-
Services généraux, techniques, Informatique, multimédia	6	5	2		2		10	5	15	14
INFOSENS 2020 / CPSAS 2019			1		1	1	2	1	3	11
Total Services transversaux	12	21	4	4	4	9	20	34	54	52
TOTAL GÉNÉRAL	29	68	19	69	8	25	56	162	218	226

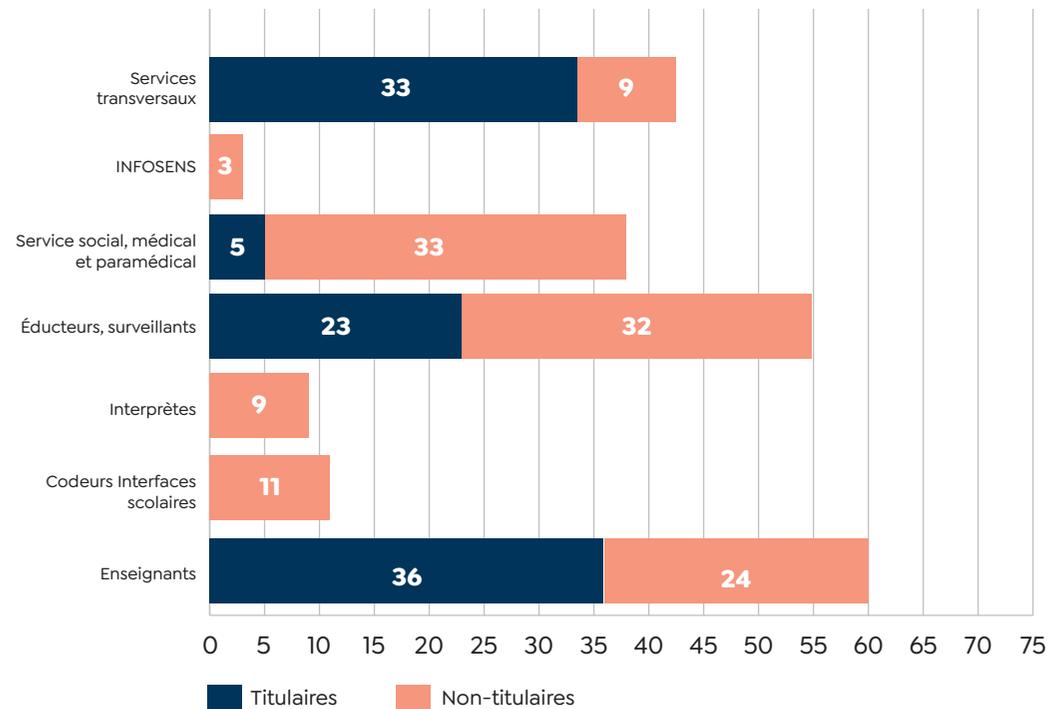
⁽¹⁾ y compris mise à disposition et fonction de professeur sur crédits non enseignant

Nombre de personnes en ETP (y compris en maladie et maternité)

SERVICES	TITULAIRES, DÉTACHÉS ET MISE À DISPOSITION		CDD		CDI		TOTAL PAR GENRE		TOTAL GÉNÉRAL 2020	TOTAL 2019
	H	F	H	F	H	F	H	F		
Enseignement Général Technique + DE + Mises à disposition ⁽¹⁾	12	23,41	2,02	13,04	1	3,57	15,02	40,02	55,04	55,66
Elèves professeurs				1,6			0	1,6	1,6	2,4
Total Enseignant	12	23,41	2,02	14,64	1	3,57	15,02	41,62	56,64	58,06
Total Codeurs, interfaces scolaires			3	6	2	3	8	11	11	11,05
Educateurs + Chefs de service	4	18,11		8			4	26,11	30,11	31,51
Surveillants de jour et de nuit			3,3	5,67			3,3	5,67	8,97	9,32
Total Service Educatif	4	18,11	3,3	13,67	0	0	7,3	31,78	39,08	40,83
Services social, médical et paramédical	0,5	3,8	0,4	11,32	1,72	5,24	2,62	20,36	22,98	20,54
Direction et Services administratifs	6	16	1	1,52		2	7	19,52	26,52	26,4
Interprètes LSF				0,91	0,7	2,77	0,7	3,68	4,38	-
Services généraux, techniques, Informatique, multimédia	6	5	2		1,79		9,79	5	14,79	13,8
INFOSENS 2020 / CPSAS 2019			1		0,7	1	1,7	1	2,7	7,14
Total Services transversaux	12	21	4	2,43	3,19	5,77	19,19	29,2	48,39	47,34
TOTAL GÉNÉRAL	28,5	66,32	12,72	48,06	5,91	16,58	47,13	130,96	178,09	177,82

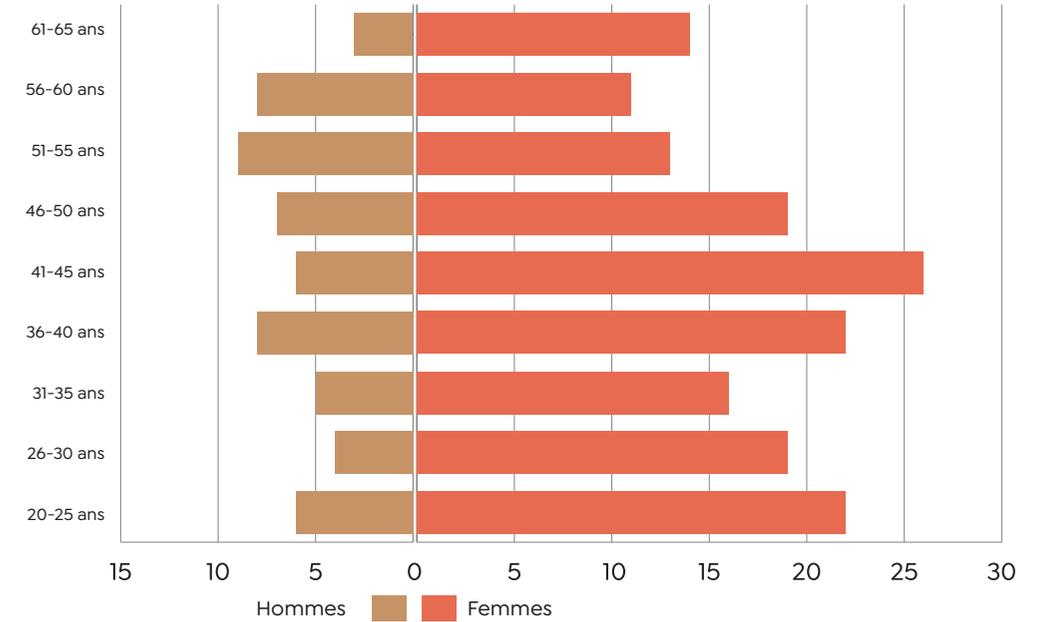
⁽¹⁾ y compris mise à disposition et fonction de professeur sur crédits non enseignant

Répartition des effectifs 2020 par service



LES INDICATEURS SOCIAUX

Pyramide des âges



Temps partiel choisi par les agents au 31/12/2020

Service	60%		80%		90%		TOTAL
	H	F	H	F	H	F	
Enseignants				1		1	2
Codeurs Interfaces Scolaires							0
Éducateurs				4		1	5
Service Social Medical Paramedical		1		2			3
Service Transversaux							0
TOTAL	0	1	0	7	0	2	10

Le compte épargne temps (CET) en 2020

Indicateur	TITULAIRES		NON TITULAIRES		TOTAL
	H	F	H	F	
Nombre d'agents ayant ouvert un CET au 31/12/2020	2	2	0	0	4
Nombre d'agents ayant déposés des jours de CET	6	10	3	4	23
Nombre d'agents ayant monétisés des jours de CET	2	1	0	1	4
Nombre de jours de CET utilisés dans l'année	0	0	70		70
Nombre de jours monétisés	20	10	0	5	35
Nombre de jours de congés versés sur CET fin 2020	47	75	24	22	168

Les absences

Jours d'arrêt hors congé longue maladie, congé maternité, congé longue durée, accident de travail.

	TOTAL DE JOURS D'ARRÊTS	EFFECTIF EN ETP	TAUX MOYEN D'ABSENCE	NOMBRE DE JOURS MOYEN
Enseignants	369	56,64	3,88%	6,51
Codeurs LPC, interfaces de communication	110	11	5,95%	10,00
Educateurs	125	30,11	2,47%	4,15
Surveillants	152	8,97	10,09%	16,95
Service social médical et paramédical	471	22,98	12,20%	20,50
Services transversaux	296	48,39	3,64%	6,12
TOTAL INJS	1523	178,09	4,55%	8,55

Les moyennes traduisent mal la réalité des services :

- Service pédagogique : 1 arrêt de plus de 90 jours, 1 de plus de 30 jours et 1 de plus de 25 jours ;
- Interprètes codeurs technicien LSF : 1 arrêt de plus de 60 jours, 1 de plus de 20 jours ;
- Service éducatif : 1 arrêt de plus de 20 jours ;
- Services transversaux : 2 arrêts de plus de 30 jours et 2 de plus de 50 jours.

En dehors de ces situations, la moyenne des périodes d'arrêt de travail se situe entre 4 et 5 jours.

Les absences pour accidents de travail, maladies professionnelles, congés paternité

	NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL	NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES	NOMBRE DE CONGÉS PATERNITÉ
Enseignants	2	3	2
Codeurs LPC, interfaces de communication	1		
Educateurs	3		
Surveillants			
Service social médical et paramédical	1		
Services transversaux	1	1	1
TOTAL INJS	8	4	3

Les mouvements de personnels, année 2019-2020

ENTRÉES DU PERSONNEL	PÉDAGOGIE		INTERPRÊTES, CODEURS		EDUCATIF		SURVEILLANTS		SOCIAL, MÉDICAL, PARAMÉDICAL		SERVICES TRANSVERSAUX		TOTAL		TOTAL GLOBAL
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Contrat		4	2	4		2	6	6		5	3		11	21	32
Réintégration (après dispo, CP, CLD,...)					1								0	1	1
Concours													0	0	0
Détachement											3		0	3	3
Mutation													0	0	0
Recrutement concours													0	0	0
TOTAL	0	4	2	4	0	3	6	6	0	5	3	3	11	25	36

SORTIES DU PERSONNEL	PÉDAGOGIE		INTERPRÊTES, CODEURS		EDUCATIF		SURVEILLANTS		SOCIAL, MÉDICAL, PARAMÉDICAL		SERVICES TRANSVERSAUX		TOTAL		TOTAL GLOBAL		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F			
Démission	1														1	0	1
Fin de contrat	5		2	4		1	3	9		4					10	18	28
Fin de détachement / détachement sortant		1				1						3			0	5	5
Retraite		2				1					1				2	2	4
Concours											1				0	0	0
Mutation															0	0	0
Licenciement															0	0	0
Congé parental				1											0	1	0
Congé non rémunéré															0	0	0
Disponibilité		1					1				1	1			1	3	4
Décès															0	0	0
TOTAL	6	4	2	5	1	3	3	9	0	4	2	4	14	29	43		

TURN OVER 2020 H/F EN % *	16,67	63,64	12,90	50,00	10,53	11,11	19,72
EFFECTIF AU 31/12/2020	60	11	31	24	38	54	218
TURN OVER 2019 H/F EN % *	13,64	29,17	15,63	58,62	12,90	29,55	24,34
EFFECTIF AU 31/12/2019	66	24	32	29	31	44	226

* Sorties / effectif physique au 31/12/2020 en %

Le turn-over est déterminé sur la base des sorties de personnels de l'effectif concerné, les entrées de personnels ne sont pas prises en compte dans le calcul. La comparaison de l'effectif est effectuée au 31 décembre de 2019 et 2020.

Le turn-over est important chez les surveillants, car ces postes sont occupés par des étudiants qui s'engagent seulement pour un an.

Toutes les fins de contrats, fins de détachements ou détachements sortants sont de la volonté des agents.

Le taux de rotation de 18 % est calculé par la somme du nombre d'entrées et de sorties d'agents au cours de l'année, divisé par deux, rapporté à l'effectif moyen soit (36+43)/218.

En 2019, le taux de rotation était de 24 %, en 2020, il a diminué de 6 points. Les flux concernent principalement les mouvements de contractuels. Les entrées de contractuels représentent 89 % de l'ensemble des entrées, les fins de contrats représentant 65 % de l'ensemble des sorties.

À compter de 2020 suite à la création du service accessibilité au niveau du secrétariat général, la comptabilisation des interprètes LSF est regroupée au niveau des services transversaux.

Retraites

4 agents ont été admis en retraite en 2020, ces départs représentent environ 2 % des effectifs en fonction et 9 % des départs. En 2019, les chiffres respectifs étaient de 1 % et de 5 %.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le plan de formation 2020 se décline suivant trois axes principaux. En 2020, le budget formation initial s'élève à 90 000 €, soit 1% de la masse salariale. **Compte tenu du contexte lié à la pandémie de COVID 19 (confinement de mars et protocole sanitaire), un grand nombre de formations, habituellement entre mars et juin, a été annulé ou reporté à l'année suivante.**

48 982 € ont été consommés.

- 27 agents ont bénéficié de 29 actions individuelles de formation
- 28 agents ont bénéficié de 6 actions collectives de formation.

48 agents ont bénéficié d'une formation collective ou individuelle (hors formation diplômante) de 963 heures de formation équivalant à 137,5 jours.

Le séminaire de formation interne initié en 2018, a été reconduit en 2020 pour permettre à l'ensemble des professionnels et plus particulièrement les nouveaux, de mieux appréhender le contexte, l'organisation et les missions de l'INJS.

- Axes transversaux liés aux besoins institutionnels 23 formations dont :
 - LSF-LPC
 - Logiciel de gestion ressources humaines et financier
 - Hygiène et sécurité
- Axes formations liées à l'évolution professionnelle et au développement des compétences, 12 formations dont :
 - CAFERUIS, VAE, VES, licence
 - Convention chômage
 - Santé mentale et protection de l'enfance

Nombre et coût des formations par axe

AXES DU PLAN DE FORMATION	NOMBRE DE FORMATIONS AGENTS	TOTAL EN €
1. Axes transversaux liés aux besoins institutionnels	23	35 947
2. Axes liés au projet d'établissement 2016-2020	0	0
3. Axes formations liées à l'évolution professionnelle et au développement des compétences	12	13 035
TOTAL	35	48 982

DOMAINES DE FORMATION

35 actions de formations ont été réalisées.

Les domaines couverts sont variés : communication (forme du discours), droit, (réforme des lycées), la **LSF (11 actions)** étant la formation la plus demandée par tous les services notamment pour les nouveaux professionnels.



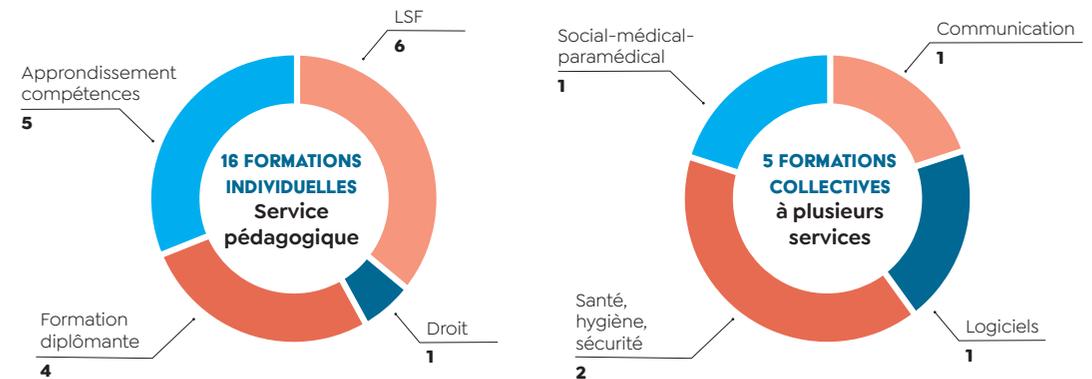
5 formations collectives

- Communication : la forme du discours
- Logiciels spécifiques : GRH, GFI
- Santé, hygiène et sécurité : hygiène et sécurité au travail (2 sessions)
- Social, médical, paramédical : groupe d'échanges de pratiques pour les professionnels sourds

19 formations individuelles

DOMAINE DE FORMATION	SERVICE
Formation diplômante	Service social : 1 (CAFERUIS) Service pédagogique : 4 (VES)
Habilitation électrique	Service technique : 1
Pédagogie	Service éducatif : 1 (Apprendre l'écriture) Service pédagogique : 5 (UNRAP, FISAF, MESH x2, INSHEA)
Social -médical-paramédical	SMP : 2 (psychomotricité) Service social : 1 (santé mentale et protection de l'enfance)
Droit	Service pédagogique : 1 (réforme des lycées)
LPC	Service éducatif : 1
Ressources humaines	Services RH : 2 (réforme du chômage)

FORMATIONS PAR SERVICE



SERVICE	NOMBRE DE FORMATION	DOMAINE DE LA FORMATION
Service médico-psychologique	4	LSF : 2, Santé-médical-paramédical : 2
Service éducatif	3	LSF : 1 ; LPC : 1 ; Apprendre l'écriture : 1
Service ressources humaines	2	Ressources humaines
Service social	2	Formation diplômante : 1 ; Santé-médical-paramédical : 1
Service financier	1	LSF
INFOSENS / CPSAS	1	LSF
Services techniques	1	Habilitation électrique
TOTAL	14	

LES INSTANCES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le Conseil d'administration se réunit 3 fois durant l'année. Il délibère sur le budget et est informé de l'avancement du projet d'établissement de l'INJS de Paris.

Composition au 01/01/2021

MEMBRES NOMMÉS

- **Agnès JEANNET**, inspectrice générale des affaires sociales, Présidente du CA
- **Véronique LAFARGE-VILLAIN**, inspectrice de l'Education nationale, Académie de Paris, Service de l'Ecole inclusive - Scolarisation en milieu spécialisé (ASH1)
- **Jacques GALVANI**, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap
- **Pierre DENIZIOT**, délégué spécial auprès de la Présidente Région Ile-de-France
- **Yves MATILLON**, directeur I.S.T.R., université Claude Bernard - Lyon 1
- **Frédéric PELLION**, psychiatre, responsable du service médico psychologique de l'Institut
- **Brigitte VAZQUEZ**, présidente de l'Amicale des anciens élèves de l'Institut

MEMBRES ÉLUS

Collège n° 1 :

Représentants des personnels enseignants

- **Nina LESIEUR**, professeur d'enseignement général
- **Sandy SABATE**, professeur d'enseignement général
- **Hélène SESTER**, professeur d'enseignement général

Collège n° 2 :

Représentant du personnel éducatif

- **Christophe LEVIEL**, éducateur spécialisé

Collège n° 3 :

Représentant du personnel administratif et des services généraux

- **Lydie SCHMITT**, responsable du service financier

Collège n° 4 :

Représentant des parents d'élèves

- **Sophie de SAINTE MARESVILLE**

Collège n° 5 :

Représentant des élèves

- **Yuliia KRYSOVA**, 2^{nde} générale au lycée Paul Bert

LE COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT (CTE)

Le Comité Technique est une instance représentative du personnel dotée de compétences consultatives sur les sujets ayant une incidence sur le fonctionnement et sur l'organisation de l'établissement comme l'organisation et les conditions générales de fonctionnement des services ou la modernisation des méthodes et des techniques de travail et leur incidence. Il se réunit trois fois par an.

MEMBRES REPRÉSENTANT L'ADMINISTRATION

- **Élodie HÉMERY**, directrice, Présidente
- **Denis HENNEQUIN**, directeur adjoint, secrétaire général
- **Frédéric BROSSIER**, Partenariats, recherche, innovation

Experts

- **Marie-Françoise CALVINO**, responsable du service des ressources humaines
- **Vicky WALCZAK**, enseignements adaptés et dispositifs inclusifs
- **Emmanuel GODART**, accompagnement éducatif, parental et social

MEMBRES REPRÉSENTANT LE PERSONNEL (au 01/11/2020)

Titulaires

- **Hélène SESTER** - SNJSJA
- **Pascale MASSON** - SNJSJA
- **Rachel MARIN** - SNJSJA
- **Jean-Yves LANGLOIS** - SNJSJA
- **Céline COUMONT** - FO
- **Laure BEYRET** - FO

Suppléants

- **Marie MODAT** - SNJSJA
- **Fatima EL ASFAR** - SNJSJA
- **Youssef ALAMI** - SNJSJA
- **Razika MADAD** - SNJSJA
- **Sonia HASSANI** - FO

LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des personnels ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

MEMBRES REPRÉSENTANT L'ADMINISTRATION

- **Élodie HÉMERY**, directrice, Présidente
- **Denis HENNEQUIN**, secrétaire général

MEMBRES REPRÉSENTANT LES PERSONNELS, désignés par les organisations syndicales représentées au CTE (au 01/11/2020)

Titulaires

- **Alice PERLIN** - SNJSJA
- **Caroline YÉ** - SNJSJA
- **Stéphanie POINTEAU** - SNJSJA
- **Myriam DOUCET** - SNJSJA
- **Laure BEYRET** - FO

Suppléants

- **Martial LATOUR** - SNJSJA
- **Fabrice PENOT** - SNJSJA
- **Benoît HOURNON** - SNJSJA
- **Sylvie CAYROU** - FO

MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

- **Dr Jean-Guillaume HAHN**, médecin de prévention
- **Françoise LALLIER**, inspectrice santé & sécurité au travail
- **Christophe VERNET**, conseiller de prévention

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale a pour objectif de favoriser la participation et l'expression des familles et des élèves au fonctionnement de l'Institut par le biais de leurs représentants, élus chaque année en début d'année scolaire. Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

8 MEMBRES ÉLUS

- 4 représentants des familles ou représentants légaux des élèves
- 4 représentants des élèves

6 MEMBRES DÉSIGNÉS

- 3 représentants des organisations syndicales (désignation en fonction de la représentativité au CTE de l'INJS)
- 1 représentant pour le ministère de tutelle,
- 1 représentant pour l'ARS,
- 1 représentant pour le Conseil d'Administration de l'INJS.

Chaque membre titulaire élu a un suppléant.

1 MEMBRE AVEC VOIX CONSULTATIVE :

La directrice ou son représentant





2019 / 2020 EN IMAGES



Décembre 2019 Échange INJS Université de Tsukuba



Novembre 2019 Fête de l'Abbé de l'Épée



Décembre 2019 Signature de la chartre du réseau francilien surdité



Janvier 2020 Voeux



Janvier 2020 Journée Portes Ouvertes



Septembre 2019 Rentrée



Octobre 2019 Conférence Génétique et surdités



Novembre 2019 Échange Langue et culture à Berlin

Janvier 2020 Concours Calendrier Comité Tiers Monde Sourd



Février 2020 Échange Langue et Culture à Paris



Mars 2020 Forum Metiers



Mai 2020 Déconfinement - Reprise des cours



GLOSSAIRE

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

ARS : agence régionale de santé

ASH : adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

CAFERUIS : certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

CAPA : certificat d'aptitude professionnelle en alternance

CAPEJS : certificat d'aptitude pour l'enseignement auprès des jeunes sourds

CET : compte épargne temps

CHSA : centre hospitalier Saint-Anne

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIM-10 : classification internationale des maladies, 10^e révision

CNRS : centre national de la recherche scientifique

CPSAS : centre de promotion sociale des adultes sourds

CRPMS : centre de recherches psychanalyse, médecine et société, université Paris Diderot

CTE : comité technique d'établissement

CVS : conseil de la vie sociale

dB : décibel

DASCO : direction des affaires scolaires (Ville de Paris)

DGCS : direction générale de la cohésion sociale

DGESCO : direction générale de l'enseignement scolaire

DGLFLF : délégation générale à la langue française et aux langues de France

DUI : dossier unique informatisé

EN : éducation nationale

ETP : équivalent temps plein

FALC : facile à lire et à comprendre

FHF : fédération hospitalière de France

FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

FLE : français langue étrangère

FO : force ouvrière

GRAL : groupe de recherche sur les troubles des apprentissages et du langage

INJA : institut national des jeunes aveugles

INS-HEA : institut national supérieur formation et recherche - handicap et enseignements adaptés

ISTR : institut des sciences et techniques de la réadaptation

LfPC : langue française parlée complétée

LPC : langage parlé complété

LSF : langue des signes française

OFII : office français de l'immigration et de l'intégration

PHRC : programme hospitalier de recherche clinique

PIA : projet individualisé d'accompagnement

PLI : projet linguistique institutionnel

PLP : projet linguistique personnalisé

PPS : projet personnalisé de scolarité

PRPI : projet recherche partenariat et innovation

RFDSL : réseau francophone en déficience sensorielle et du langage

RFS : réseau francilien surdité

RPI : recherche, partenariat et innovation

SMP : service médico-psychologique

SNJSJA : syndicat des instituts de jeunes sourds et de jeunes aveugles

SRAE : structure régionale d'appui et d'expertise

TELSF2 : test de langue des signes française

UFA : unité de formation d'apprentis

UF-SSP : unité fonctionnelle « Surdité et souffrance psychique », GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences

VAE : valorisation des acquis et de l'expérience

VES : validation des études supérieures



Directrice de la publication Élodie Hémary •
Coordination Isabelle Duc •
Comité de rédaction Frédéric Brossier, Marie-Françoise Calvino, Arlette Chenevot, Isabelle Duc, Isabelle Ducroquet, Denis Hennequin, Françoise Larroche, Julie Marchand-Huvelin, Dr Chiara Maj, Rachel Marin, Esteban Merlette, Dr Nathalie Munier, Dr Frédéric Pellion •
Crédit photos Florence Levillain pour l'INJS / Signatures, INJS •
Création graphique et réalisation www.pension-complete.com •

Impression La Marquise
 Imprimé sur papier 100 % PEFC - avec encres végétales



**institut national
de jeunes sourds
de Paris**

254, rue Saint-Jacques
75 005 Paris
01 53 73 14 00
www.injs-paris.fr
direction@injs-paris.fr